



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 19.04.31.03**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt  
CAP FILIERES  
Approbation du cadre d'intervention du CAP Légumes 3<sup>ème</sup> génération  
Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **05 avril 2019** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 29 mars 2019 ;

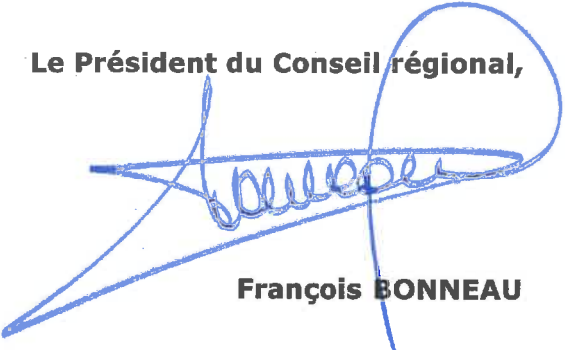
Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

## DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions) et d'approuver la convention de mise en place du CAP LEGUMES 3EME GENERATION (**annexe 1**), le budget prévisionnel (annexe B - enveloppe prévisionnelle de 2 557 625 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (1 924 505 € sur le budget agriculture) et les crédits FEADER (633 120 €) sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 05 avril 2019**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



## **CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE LEGUMES 3EME GENERATION 2019-2023**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 05 avril 2019 (CPR n°19.04.31.03), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par Monsieur Philippe NOYAU, Président,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime notifié SA.50388 (2018/N) ex 39618 aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 19.04.31.03 du 05 avril 2018 adoptant le programme relatif au CAP LEGUMES 3EME GENERATION 2019-2023

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP LEGUMES 3EME GENERATION».

### **ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- 1 - Des systèmes adaptables aux changements (aléas climatiques-gestion de l'eau, environnementaux, marchés, sociétaux)
- 2 - Des entreprises rentables
- 3 - Une filière et un environnement attractifs (structures, métiers, territoire)

### **ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 557 625 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (1 924 505 € sur le budget agriculture) et les crédits FEADER (633 120 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP LEGUMES 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

**ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP LEGUMES 3EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

**Versement des crédits**

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

**ARTICLE 6 - Durée du CAP LEGUMES 3EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

**ARTICLE 7 - Suivi du CAP LEGUMES 3EME GENERATION – Avenant****1. Compte rendu annuel**

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

**2. Bilan à mi-parcours**

Deux ans après la signature du contrat, la Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

**3. Fin de contrat – Evaluation**

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP LEGUMES 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

**ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP LEGUMES 3EME GENERATION.

**ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre régional d'agriculture Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP legumes 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

**ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans. 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 5 avril 2019

le Président du Conseil régional

Pour la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre-Val de  
Loire  
Le Président

François BONNEAU

Philippe NOYAU



***Programme d'action CAP filière Légumes – 2019 / 2023***  
05/04/2019-04/04/2023

**Lorsque l'on parle de filière Légumes, cela comprend les différents légumes de maraîchage, mais également les cultures de plein champ type betterave rouge potagères, légumes d'industrie, oignons, carottes, poireaux, asperges vertes et blanches, oignons, pommes de terre de consommation, les fraises et les framboises.**

**Ne sont pas compris dans ce CAP les autres petits fruits rouges et les lentilles**

## SOMMAIRE

### **Axe A : Accompagner les entreprises pour faire face aux mutations**

Action A.1 : Développer l'expérimentation

Action A.2 : Echange et transfert des résultats d'expérimentation (Mesure FEADER Transfert)

Action A.3 : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises

### **Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs**

Action B.1 : Mutualiser et développer le réseau de compétences des conseillers légumes de la région

Action B.2 : Acquisition de références technico-économiques en production de légumes

Action B.3 : Accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installés ou convertis bio depuis moins de 3 ans

Action B.4 : Accompagner le développement de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production (Mesure FEADER Transfert)

Action B.5 : Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés

Action B.6: Animation d'un réseau de fermes pilotes en productions légumières (Mesure FEADER Transfert)

### **Axe C : Accéder à une main d'œuvre locale motivée et compétente**

Action C.1 Réaliser un diagnostic de territoire sur les besoins en main d'œuvre et les initiatives territoriales en vue de trouver des solutions adaptées à la filière légumes

Action C.2 Recenser les apprentis/stagiaires en recherche d'une exploitation (Hors CAP)

### **Axe D : Accompagner la structuration des filières par des actions collectives**

Action D.1 : Accompagner le développement de projets collectifs de diversification

Action D.1.bis : Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique sur les territoires

Action D.2 : Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises

### **Axe E : Favoriser une vision stratégique des exploitations**

Action E.1 : S'offrir des opportunités de nouveaux marchés en s'appuyant sur l'approche consommateur

Action E.2 : Sensibiliser les exploitants et les acteurs de la filière à la transmissibilité des exploitations

### **Axe F : Favoriser une communication au sein et autour de la filière**

Action F.1 : Pilotage global du programme d'actions

Action F.2 : Communiquer sur les avancées de la filière

Action F.3 : Communiquer sur la diversité de la filière auprès du grand public

### **ANNEXE – pour mémoire HORS CAP : Investissements Plan Ambition Bio 2017**



### «Anticipation et adaptation»

La recherche de compétitivité et l'appui technique des producteurs sont les deux principales missions des équipes du PLRN. «Ces notions sont intégrées dans l'ensemble des trente-cinq essais que nous avons mis en place cette année, indique Dominique Werbrouck, directeur de la station. Ils sont divisés en quatre catégories : suivi des variétés, protection (méthodes alternatives, stratégies globales), conduite culturale (fertilisation, test de couverts végétaux...) et amélioration de la qualité des produits.»

Plusieurs années sont en général nécessaires pour aboutir à des conclusions. «Nos expérimentations tentent de répondre aux préoccupations actuelles, tout en s'intéressant de plus en plus à l'évolution des pratiques, poursuit le dirigeant. Les vecteurs anticipation et adaptation sont très importants.»

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b>	
<b>Axe A : Accompagner les entreprises pour faire face aux mutations</b>	
<b>Action A.1 : Développer l'expérimentation</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière légumes, comme les autres filières agricoles, doit faire face à des défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Prendre en compte les attentes de la société en matière d'environnement,</li> <li>-Rester compétitive par rapport à des productions étrangères produites avec moins de charges,</li> <li>-Produire des produits sains et gustatifs,</li> <li>-Intégrer/anticiper les évolutions induites par le changement climatique.</li> </ul> <p>Pour ce faire, il faut changer des modes de production, trouver des solutions alternatives aux produits de synthèse tant pour la protection des plantes que pour la fertilisation, tester de nouvelles pratiques pour adapter les itinéraires techniques.</p> <p>La filière a donc besoin d'outils pour lui permettre de rester en veille sur les évolutions, les tester et les adapter au contexte régional ou plus local.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Elaborer un plan d'actions annuel pour la filière sur l'expérimentation et l'animation technique afin d'avoir : des solutions anticipées et adaptées à ses problématiques et une meilleure cohérence entre les métiers.</p> <p>Avoir des références actualisées (légumes, méthodes, itinéraires techniques, technico-économiques), adaptées au territoire, lui permettant d'anticiper sur les évolutions</p> <p>Maintenir de bonnes conditions d'expérimentation au niveau des unités existantes</p> <p>Assurer la pérennité des filières.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A.1.1 Anticiper les évolutions à impact local</b></p> <p>a) <u>Création d'un comité scientifique</u> pour la filière issu des membres du CAP</p> <p>Filière qui se réunira au minimum 2 fois par an pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des thèmes de travail pour la cellule de veille pour N+1</li> <li>• Validation des propositions faites par la cellule pour la mise en œuvre de programmes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'expérimentation,</li> <li>○ D'accompagnement et animation technique,</li> <li>○ Etude/Zoom sur des thèmes transversaux (robotique, agriculture peri-urbaine, aquaponie)</li> </ul> </li> </ul>

	<p>b) <u>Création d'une cellule de veille</u> sur les thèmes : économie, environnement, réglementaire, social (multi-performance), Expé/mutation (Experts légumes régionaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille via : enquêtes, visites, salons, veille documentaire, innovation au sein des EA (ex groupe PRDA agro)</li> <li>• Propose au comité scientifique un retour de sa veille et des programmes d'actions validés par le comité pour l'année N</li> <li>• Recensement des résultats d'expérimentation nationaux</li> </ul> <p><b>A.1.2 Programmes d'expérimentations « filières » et « innovation » pluriannuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir avec les comités techniques de filières : ADIB, ADPLC, Cadran de Sologne, Axereal asperges vertes, CVETMO, Commission expérimentation Bio Centre, oignons, bio, groupes techniques nationaux CTIFL, melons CA37 ; et/ou en cohérence avec les axes validés par le comité scientifique</li> <li>• Ecrire le protocole des essais</li> <li>• Réaliser les essais selon le protocole – lien avec productions de semences adaptées aux profils pédoclimatiques</li> <li>• Rédiger le compte-rendu (analyse, discussions, conclusions)</li> </ul> <p>Lien avec les programmes d'expérimentation Dephy Expé et ceux des régions partenaires  Prioriser les contenu d'expérimentation par année (vision glissante)  Couvrir l'ensemble des territoires dont les caractéristiques pédoclimatiques diffèrent  Ex thématiques transversales : aquaponie, péri-urbain, robotique...</p> <p><b>A.1.3 Investissement des stations d'expérimentation</b>  <i>En attendant que le projet de restructuration des stations existantes vers des pôles de compétences (alimentation, nouvelles technologie), soit effectif, il est nécessaire de prévoir le fonctionnement quotidien des 2 antennes de LCA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des installations (CVETMO?) existantes en état de fonctionner (irrigation, tunnels, station de fertilisation, ...) sur des actions spécifiques</li> <li>• Achat de nouveaux matériels pour réaliser les essais chez les agriculteurs (appareil de traitement, pompe dosatron, protection individuelle du personnel, ...)</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	A.1.1/ structure animatrice des comités + structures des experts issus de la filière régionale A.1.2/ LCA A.1.3/ LCA
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat A.1.1/ Constitution d'un comité scientifique et d'un comité de veille A.1.2/ Elaboration d'un programme annuel d'expérimentations A.1.3/ Existence d'un programme d'investissements  Suivi A.1.1/ Compte-rendu des 2 comités A.1.2/ comptes rendus des essais A.1.3/ liste des investissements réalisés et localisation
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	A.1.1/ LCA A.1.2/ LCA A.1.3/ LCA
<b>8. Partenariat</b>	A.1.1 : <u>Comité scientifique</u> (professionnels) : OP, Bio Centre, VEGEPOLYS, IDFEL, LCA, CVMT, ADIB, ADPLC, IRD... <u>Cellule de veille</u> : techniciens des structures composant le comité scientifique et d'autres structures selon les sujets  A.1.2 Conseillers, producteurs, comité technique par filière et comité inter filière légumes, Agreentech valley
9. Coût total estimé	<b>TOTAL = 1 469 200€</b>  <b>A.1.1 comité scientifique et cellule de veille : Total = 49 200 €</b> - <u>1 animateur</u> (1 référent pilote): 6 jours x 550 €/j *4 ans = <b>13 200 €</b> - <u>Temps d'experts</u> pour la cellule de veille : 5 sujets / an * 1 expert * 3 jours/an = 15 jours/an * 550 € *4 ans = <b>33 000 €</b> (Hors CAP) - <u>Frais déplacement, frais de relations publiques</u> (colloques, séminaires, voyages, ...), documentation: <b>3 000 € sur la durée du CAP</b> (Hors CAP)  <b>A.1.2 programme expérimentation Conseil régional CVL Total = 1 320 000€</b> essais « filières » et essais « transversaux innovant » 330 000€/an * 4 ans = 1 320 000€  <b>A.1.3 Investissement des stations d'expérimentation Total = 100 000€ pour les 4 ans</b>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL = 960 600€</b>  <b>A.1.1</b> Total Aide 50% : animation = <b>6 600 €</b>  <b>A.1.2</b> Aide 70% essais filière publics et innovants = <b>924 000€</b> (231 000€ / an) <b>A.1.3</b> Aide Région 30% = <b>30 000€</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	A.1.1 autofinancement des structures 50% A.1.2 Autofinancement des structures 30% A.1.3 Aide FEADER 30%

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe A : Accompagner les entreprises pour faire face aux mutations</b>	
<b>Action A.2 : Echange et transfert des résultats d'expérimentation</b> <b>Mesure FEADER Transfert</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière légumes, comme les autres filières agricoles, doit faire face à des défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Prendre en compte les attentes de la société en matière d'environnement,</li> <li>-Rester compétitive par rapport à des productions étrangères produites avec moins de charges,</li> <li>-Produire des produits sains et gustatifs,</li> <li>-Intégrer/anticiper les évolutions induites par le changement climatique</li> </ul> <p>Pour ce faire, il faut changer des modes de production, trouver des solutions alternatives aux produits de synthèse tant pour la protection des plantes que pour la fertilisation, tester de nouvelles pratiques pour adapter les itinéraires techniques.</p> <p><b>Les outils, résultats ou informations, dont la filière a besoin pour lui permettre de rester en veille sur ces évolutions, n'ont de sens que s'ils sont connus et transférés aux producteurs.</b></p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Diffusion des références et communication sur les résultats Avoir des informations à jour pour adapter les systèmes et anticiper sur les mutations : gain de temps, efficacité, multi-performance Faire le lien avec les résultats issus : des fermes Dephy légumes, groupes 30 000 asperges vertes et maraichage 37</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><i>Cette action sera en lien avec l'axe communication</i></p> <p>Afin de communiquer sur les résultats des travaux d'expérimentation, plusieurs supports seront utilisés selon la cible visée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites portes ouvertes</li> <li>• Visites d'essais</li> <li>• Fiche technique ou brochures</li> <li>• Sites internet</li> <li>• Réseaux sociaux</li> <li>• Réunions des conseillers, COFIL</li> <li>• Via les groupes de producteurs innovants</li> <li>• Via le comité scientifique</li> </ul> <p>Echange et Transfert bio/conventionnel</p> <p>Cibles : expérimentateurs, conseillers, producteurs, acteurs régionaux impliqués dans Ecophyto</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Structures réalisant l'expérimentation en région Centre Val de Loire
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateur de résultat : Transfert auprès de la filière</p> <p>Indicateurs de suivi : Nombre de diffusions réalisées 1 publication / an sur au moins un des supports cités</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	LCA – appui CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	CAs, Bio centre et stations d'expérimentations de la région Centre Val de Loire , CA37 pour mise en forme, CRA CVL – Marie-Noëlle (diffusion groupes Dephy légumes et groupes 30 000 (41 et 37)
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 44 000€</b> 10 personnes * 2j/an * 4 ans *550€/j
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Aide 20% = <b>8 800€</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Aide 80% Mesure FEADER Transfert

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe A : Accompagner les entreprises pour faire face aux mutations</b>	
<b>Action A.3 : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Cette action s'inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s'adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations. Répondre aux attentes en produits de proximité, favoriser la durabilité des systèmes d'exploitation, concilier exigences en eau des cultures et impératif de gestion de la ressource <b>Soutenir les investissements avec une clé d'accès simplifiée</b>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Investissements éligibles : <b>Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles</b></p> <p><b>Investissements à la modernisation des équipements et au développement d'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide,</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation)</li> </ul> <p><b>Matériel pour améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-écologique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte</li> <li>• modulation de dose (équipement),</li> <li>• outils de désherbage mécanique ou thermique : bineuse, herse, désherbeur thermique...,</li> <li>• robots,</li> <li>• filets de protection contre ravageurs</li> </ul> <p><b>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau: station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture ...</li> </ul> <p><b>Matériel pour améliorer l'ergonomie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de travail des salariés: charriots...,</li> <li>• Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation...</li> </ul> <p><b>Outils numériques de pilotage de la production:</b> capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS (plein champs) – dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP,...</p> <p><b>Les sondes et stations météo éligibles seront validées au préalable par le comité de filière.</b></p>

	<p><b>Précisions :</b></p> <p><i>-Les investissements entrant dans le cadre des AAP Ecophyto ou dans la liste des Agences de l'eau, seront pris prioritairement sur ces dispositifs</i></p> <p><i>-Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)</i></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Acteurs cités ci-dessous dont le siège de l'exploitation est situé en région Centre – Val de Loire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exploitants agricoles individuels (exploitants à titre principal ou à titre secondaire),</li> <li>• Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole,</li> <li>• Les coopératives d'utilisation de matériel agricole et autres coopératives agricoles exerçant une activité agricole,</li> <li>• Les fondations, associations,</li> <li>• Les établissements publics d'expérimentation agricole exerçant une activité agricole,</li> <li>• Les établissements d'enseignement et de recherche reconnus comme tels par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, exerçant une activité agricole.</li> </ul> <p><b>Critères éligibilités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seul dossier sur la durée du CAP : au choix entre 1 dossier supérieur à 10 000€ ou 1 dossier entre 4000 et 10 000€</li> <li>• Producteur de légumes adhérent <b>à un groupement ou à un réseau de développement (sur justificatif à fournir) :</b> GABB, GDA, contrat de prestation Chambres (amélioration des performances technico, éco et commerciales), OP, groupements économiques ou de producteurs et les groupes 30 000 et DEPHY</li> </ul>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p><b>Résultats</b> Améliorer la performance globale des entreprises</p> <p><b>Suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations agricoles soutenues</li> <li>- dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB</li> <li>- dont d'exploitations agricoles soutenues en SIQO</li> <li>- Nombre de projets d'investissements par type de matériel (catégories de matériels définies dans les CAP filières)</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019- 2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Travailler avec un comité de suivi pour le bilan annuel et révision de mi-parcours Identifier 1 référent / département : relais terrain et prévoir 1 à 2 points par an
<b>9. Coût total estimé</b>	1 600 000 € de dépenses éligibles estimées sur la durée du CAP
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p style="text-align: center;"><b>Financement hors FEADER</b></p> <p>➤ <b><u>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € et 10 000 €</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux d'aide de base pour toutes les filières : 20%</b></li> <li>• <b>Bonifications :</b></li> </ul>

	<p>Bonification obligatoire commune à toutes les filières : Agriculture Biologique 15% ;</p> <p>Bonification à proposer systématiquement dans toutes les filières : Signes d'identification de la qualité et de l'origine : 10%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux d'aide maximum de la Région</b> : 40%, identique dans tous les CAP et quel que soit le plafond réglementaire qui s'applique</li> <li>• <b>En cas de co-financement</b> (par FranceAgrimer, Agences de l'eau...), les taux d'aides seront précisés au cas par cas dans les programmes concernés.</li> </ul> <p>➤ <u>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont supérieures à 10 000 € mais qui sont non retenus en contrepartie du FEADER (non éligibles ou non sélectionnés après instruction)</u></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du type d'opération concerné du PDR mais l'encadrement réglementaire est le régime SA 50388 (2018/N). Taux aide + bonifications : 40 % maximum</p> <p style="text-align: center;"><b>Financement avec FEADER</b></p> <p>➤ <u>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 €</u></p> <p>Le taux d'aide et les bonifications sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des dépenses éligibles inscrites dans chaque CAP. L'intervention de la Région en cofinancement du FEADER se fait comme seul financeur public.</p> <p><b>TOTAL Aide Région = 350 000 €</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FEADER, Etat, Agences de l'eau, Conseils départementaux



<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs</b>	
<b>Action B.1 : Mutualiser et développer le réseau de compétences des conseillers légumes de la région</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les conseillers techniques au niveau régional en cultures légumières travaillent depuis quelques années ensemble autour d'actions communes. Mais pour faire face aux mutations en cours, les exploitations légumières ont besoin d'accompagnements pointus, de réponses techniques précises, de perspectives pour leur avenir, de communication, etc.</p> <p>Les conseillers des structures d'accompagnement se doivent d'apporter ces réponses aux producteurs et pour ce faire, ils doivent s'informer, se former, échanger et réaliser de la veille technique, des tests, rechercher des références, les créer.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Mise à disposition d'un pôle régional de compétences en conseil pour les productions légumières.</p> <p>Amélioration des compétences des conseillers spécialisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En renforçant la cohérence et la lisibilité des messages diffusés dans le cadre des actions d'accompagnement : définition d'une méthode d'accompagnement commune (sur l'exemple du CAP Conversion) et de livrables <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil</li> <li>- Animation de groupes</li> <li>- Suivi de fermes...</li> </ul> </li> <li>• En développant et renforçant les échanges entre conseillers en production légumières : partage de références</li> <li>• En insérant les conseillers dans un processus de formations en continue,</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B.1.1 Renforcer le groupe de conseillers régional</b></p> <p><u>Composition</u> : conseillers légumes et bio des chambres d'agriculture, conseillers de Bio Centre, et selon la thématique ouvrir également aux: conseiller eau, investissement, conseillers techniques des groupements.</p> <p>Lien à faire avec l'IRD</p> <p><u>Actions nouvelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage d'une méthode commune d'accompagnement : mutualisation tours de plaine, animation de groupes, conseil, suivi technique, suivi de fermes pilote...</li> <li>• Réalisation d'outils communs de communication</li> <li>• Réunions techniques : partage de résultats, méthodologie... (fin de campagne, bilan, présentation d'une action phare – janv-fev)</li> <li>• Visites croisées : chaque conseiller participe à une tournée terrain avec un collègue (conseil, BSV) : acquisition de compétences techniques et méthodes</li> <li>• <b>(hors CAP)</b> Recensement des exploitations « hors réseau », concernées par une transmissibilité dans les 10ans à venir (cf Action E.2)</li> <li>• <b>(hors CAP)</b> Equipement individuel en ouvrages bibliographiques : guide maraichage ITAB, abonnement CTIFL infos,... budget biblio des structures</li> <li>• <b>(hors CAP)</b> Immersion chez les producteurs : demi-journées d'observation chez un « producteur tuteur » - à créer via RESOLIA-FAFSEA et plan de formation interne</li> </ul>

	<p><u>Actions à reconduire (hors CAP)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point téléphonique tous les 15 jours sur les thèmes techniques / réglementaires de saison + what's app</li> <li>• Rassembler les besoins en informations techniques et organiser des sessions sur des thématiques techniques, en région : avec intervenants extérieurs</li> <li>• Espace partagé pour les supports écrits : le « pack » du conseiller légumes</li> <li>• Visites en groupe lors d'événements de type portes-ouvertes, visites d'essais ou colloques sur d'autres bassins de production.</li> </ul> <p><b>B.1.2 Assurer l'animation et le pilotage de ce réseau de conseillers</b>  Coordination du programme : animation des conseillers, gestion de la communication, construction de l'offre de formation, représentation auprès des instances, formation des conseillers...  2 réunions / an (à 15 pers) + 4.5j de coordination/an</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B.1.1/</b> conseillers des CAs et structures impliquées – (Biocentre : convention annuelle Hors CAP)  <b>B.1.2/</b> 1 CDA (45 ou 37 ou 41): pilotage tournant</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p><b>Résultats</b>  Méthodologie par type de conseil dispensés et livrables  Création d'un espace partagé  Réalisation d'une liste d'exploitations à aller rencontrer dans le cadre de l'action « transmissibilité »</p> <p><b>Suivi</b>  Nb de visites ext, Nb de réunions internes</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023 ; méthode commune de travail : 2019.
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	1 CDA (45 ou 37 ou 41): pilotage tournant + appui CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	CAs de la région Centre Val de Loire, Biocentre, GABBs, OP, CRACVL
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>Total = 58 300€</b></p> <p><b>B.1.1 Total : 48 400€</b>  <b>88j* 550€ ; dont 29.5j la 1<sup>ère</sup> année et 19.5j les années suivantes</b>  <b>13 conseillers CAs + 2 conseillers Bio Centre ; Conseillers Bio centre financés via leur convention annuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage d'une méthodologie commune (accompagnement et outils de communication) : 2j *5 conseillers *550€ = <b>10j et 5 500€</b></li> <li>• Réunion technique : 1j/an * 13 conseillers *4ans *550€ = <b>52j et 28 600€</b></li> <li>• Visites croisées 0,5 j/an * 13 conseillers *4ans*550€ = <b>26j et 14 300€</b></li> </ul> <p>Hors CAP – pour mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Point téléphonique + what's app : 2 j X 15 conseillers (2h/mois*6 mois) * 4ans = 120j</li> <li>• Recensement des exploitations en lien avec la transmissibilité : 0.5j * 15 conseillers * 2ans (2019 et 2021 à mi-parcours) = 15j</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement individuel en ouvrages bibliographiques : guide maraichage ITAB, abonnement CTIFL infos,... : 200 € / conseiller / 4 ans – Hors CAP</li> <li>• Immersion chez les producteurs, demi-journées d'observation chez un « producteur tuteur » Hors CAP</li> <li>• Visites en groupe lors d'événements : 1 j/an/conseiller * 15 conseillers * 4 ans = 60j</li> </ul> <p><b>B.1.2 Coordination globale : 9 900€</b> 4.5j/an * 4 ans = <b>18j * 550€/j</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL Aide 50% = 29 150€</b></p> <p><b>B.1.2 groupe de conseillers : 24 200€</b> <b>B.1.2 : pilotage/animation du groupe : 4 950€</b></p> <p><b>Pour mémoire, BioCentre financé dans le cadre de leur convention annuelle</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CAS, Bio Centre (dans le cadre de la convention annuelle Bio Centre / Région), OP, RESOLIA-FAFSEA : formation des conseillers + immersion terrain

**CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)**  
**Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs**

**Action B.2 : Acquisition de références technico-économiques en production de légumes**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Pour accompagner les producteurs sur leurs projets d'installation, de transmission ou de réflexion stratégique, les conseillers ont besoin de références technico-économiques. Or, ces données sont soit obsolètes, soit inexistantes.</p> <p>Par ailleurs, on observe une forte demande de l'approvisionnement local en restauration collective : la Loi Egalim impose 50 % de produits sous SIQO dont 20 % de produits bio en restauration scolaire. Afin de favoriser des partenariats équilibrés, les producteurs livrant à la restauration collective ont besoin de connaître leur prix de vente pour qu'il soit rémunérateur.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Création, centralisation et diffusion de références technico-économiques (cout de production sortie du champ ou de la ferme, hors commercialisation, avec le cas échéant les coûts de transport) selon le <u>système de production</u> (maraîchage, plein champ...) et l'<u>espèce</u>.</p> <p>Mise en place d'un observatoire de prix « rémunérateur » pour livrer la restauration collective (notamment scolaire) prenant en compte le mode de commercialisation (prix rendu).</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>B.2.1 - Mise en place d'un groupe de travail pour fixer la méthodologie et le cadrage</b></p> <p><u>Références technico-économiques :</u>  Définition des charges à prendre en compte, des typologies d'exploitations et des priorités « légumes ». Travail conjoint de conseillers techniques et de conseillers d'entreprise ainsi que des conseillers de proximité.</p> <p><u>Observatoire de prix – restauration scolaire :</u>  Définir les légumes à suivre, la fréquence de remontée des infos et la méthode de remontée des infos. Ce groupe sera transversal aux légumes et aux fruits.</p> <p>S'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres régions (AURA, IDF)  Se rattacher à une action nationale si elle se met en place (projet APCA, Interprofession F&amp;L)  Réalisation la 1<sup>ère</sup> année – 5 conseillers</p> <p><b>B.2.2 - Recenser les références existantes et les harmoniser avec le référentiel</b> choisi  Appui de l'APCA et du réseau bio (FNAB) pour le recensement, et interprofession (CTIFL – IdfEL pour l'action restauration scolaire)  Vérification de leur pertinence et harmonisation (travail partagé au sein du groupe)  Réalisation en année 1 ou 2 – 5 conseillers</p> <p><b>B.2.3 - Créer les références manquantes.</b>  a) Mise en place d'un réseau/observatoire d'exploitations de références selon typologie (40 exploitations au total)  b) Enquête annuelle des exploitations sélectionnées (1j/exploitation/an),</p>

	<p>3 ans de références sont nécessaires. Compilation et analyse des données obtenues</p> <p><b>B.2.4 - Rédaction et publication de fiches</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultats Etablir des références technico-économiques Mettre en place un comparateur de prix entre celui d'achat de la restauration scolaire et celui rémunérateur pour le producteur</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre d'exploitations dans le référentiel et bonne représentation des différentes typologies. Nombre de fiches publiées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>B.2.1 - 2019, et 2020 (restau scolaire) B.2.2 et 2.2.3.a) hiver 2019-2020 B.2.3.b) 2020-21-22 B.2.4 - 2019/2022 (hiver 2022-2023 pour les références manquantes)</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Conseillers légumes et conseillers d'entreprise des chambres d'agriculture, conseillères circuits de proximité (41-45-37, 18, 28, 36...), conseillers légumes de Bio Centre, AFOCG, OP, CTIFL et IDFEL
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 97 250€</b> <b>Total : 175j * 550€ + 1000 €</b></p> <p><b>B.2.1 groupe de travail :</b> 2j * 5 conseillers * 550€ = 10j et 5 500€ <b>B.2.2 recenser les réf existantes :</b> 1j * 5 conseillers* 550€ = 5j et 2 750€ <b>B.2.3 créer les réf manquantes :</b> 40j enquêtes/an * 3 ans * 550€ = 120j et 66 000€ <b>B.2.4 rédaction des fiches :</b> 1j/ fiche *40 fiches * 550€ = 40j et 22 000€ Frais de conception/impression : 1000€</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL Aide Région 50% = 48 625€</b></p> <p>B.2.1- Mise en place du groupe de travail et définition de la méthodologie: 2 750 € B.2.2- Recenser les réf existantes : 1 375 € B.2.3 - Créer les références manquantes : 33 000 € B.2.4 - Rédaction des fiches : 11 000 € publication de fiches : 500 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CAs, Bio centre (dans le cadre de la convention annuelle Bio Centre / Région), PRDA bio

**CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)**  
**Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs**

**Action B.3 : Accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installés ou convertis bio depuis moins de 3 ans, ou créant un nouvel atelier**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Les exploitations légumières de la région Centre sont très diversifiées : maraîchers spécialisés, ateliers légumes complémentaires de grandes cultures ou de viticulture, exploitations en OP (Organisations de Producteurs), en groupements non OP, des indépendants, des producteurs-expéditeurs, en conventionnel et en agriculture biologique.</p> <p>30% des néo paysans devraient s'installer en bio et en circuits courts.</p> <p>Les jeunes en phase d'installation ou de conversion sont souvent démunis lors de la reprise d'une entreprise qui n'appartient à aucun réseau et ne fait pas partie de groupes de références au sein d'un centre de gestion. Par ailleurs, la production de légumes, en conventionnel comme en agriculture biologique (AB), est particulièrement complexe tant au plan technique qu'économique. Elle requiert donc un dispositif d'appui efficace, reposant largement sur l'approche système et disposant de moyens renforcés en direction de l'AB. Les Chambres d'agriculture de la région et Bio Centre avec le réseau des GAB s'associent pour proposer un accompagnement complet, en individuel et en collectif, adapté à la demande des producteurs. Outre l'entrée individuelle, cet accompagnement s'appuiera essentiellement sur la dynamique de groupe et sur des fermes pilotes. Il reposera sur plusieurs compétences issues des différents partenaires, ce qui permettra de développer et consolider un réseau de compétences régional.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Renforcer la performance technique des producteurs de légumes en assurant un suivi individuel, prioritairement chez les nouveaux installés, et en permettant aux producteurs de bénéficier d'un appui technique par un conseiller technique légumes.</p> <p>Sécurisation des volumes produits et de la qualité des productions.</p> <p>Pérennisation des exploitations.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>Appui technique individuel comportant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des visites de terrain</li> <li>- et/ou un accompagnement par mail/téléphone</li> </ul> <p>Durée de l'appui technique : 2 jours maximum par bénéficiaire. Ces 2 jours pourront s'étaler sur 2 ans maximum.</p> <p><b>45 appuis x 2j x 4 ans = 360 j sur la durée du CAP.</b></p> <p><b>Public cible</b> variable selon structures accompagnantes : maraîchers diversifiés, producteurs spécialisés et légumiers de plein champ en circuit long</p>

	<p><b>Critères d'éligibilité</b></p> <p>Exploitation agricole avec au moins un atelier légumes dans son assolement, <b>ayant souscrit un appui technique</b> auprès d'une chambre d'agriculture de la région, de BioCentre ou d'un GAB de la région (<b>sur justificatif</b> : contrat de prestation signé) et dans l'un des trois cas suivants :</p> <p>1/ <b>Nouveaux installés depuis moins 3 ans</b>  2/ <b>Conversion bio réalisée depuis moins de 3 ans</b> et n'ayant pas bénéficié de l'action B2 dans le précédent CAP 2014-2018  3/ <b>Création d'un atelier de production de légumes</b></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture, Bio Centre et réseau GAB
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat Développement de l'atelier légumes
	Indicateurs de suivi Nombre de producteurs accompagnés Nombre de visites individuelles réalisées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Début 2019 et jusque 2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL et Bio Centre
<b>8. Partenariat</b>	Chambre d'agriculture, Bio Centre et réseau GAB Pas de convention de partenariat, chaque structure fonctionne avec sa propre offre de prestation d'accompagnement individuel Bio Centre poursuit et développe sa mission d'accompagnement technique en maraîchage bio assurée par 2 conseillers spécialisés
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 198 000 €</b></p> <p><b>45 appuis * 2 j = 90 j /an</b>  45 appuis x 2 j x 550 €/j = 49 500 €/an * 4ans = 198 000 € et 360 j</p> <p>Pour l'ensemble de la région, toutes structures (CAs, BioCentre et GAB), la filière vise un prévisionnel :  <u>Nombre de nouveaux installés en cultures légumières / an</u> : 37  <u>Nombre de nouveaux convertis / an</u> : 3</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p>Les accompagnements individuels techniques seront aidés dès que la méthodologie et les livrables communs auront été définis entre les structures.</p> <p>Aide région 50% = 99 000 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CAs, Bio centre

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs</b>	
<b>Action B.4 : Accompagner le développement de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production</b> <b>Mesure FEADER Transfert</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Faciliter les échanges entre producteurs, utiliser la force du groupe pour faire évoluer ses pratiques dans un contexte changeant, incertain et complexe (réglementation, marchés, réduction des intrants...)
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Assurer la pérennité des exploitations, par un accompagnement des producteurs et porteurs de projet prenant en compte les spécificités régionales de leur systèmes. Sécurisation et professionnalisation des exploitations, émergence des innovations, renforcement des compétences
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Etat des lieux des groupes émergeant du précédent Cap et identification de potentiels nouveaux projets collectifs</b></p> <p>1 réunion en début de Cap entre conseillers légumes pour mutualiser les besoins des producteurs de son département            1 rencontre collective avec les agriculteurs presentis pour constituer le groupe et construire le projet</p> <p><b>Animation/ Suivi des groupes : 2 à 4 réunions/an</b></p> <p>Animation de groupes légumes (5 producteurs minimum) par un conseiller dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Diffuser de façon plus large les références</u> acquises au sein des fermes pilotes et grâce aux résultats d'expérimentation</li> <li>- <u>Faire émerger des besoins</u> de formation, de développements techniques, d'accompagnement</li> <li>- <u>Favoriser les échanges entre producteurs</u> et l'émulation pour créer un climat propice à la recherche d'innovations</li> </ul> <p>travail du groupe sur des thématiques de production (ex stockage conservation des betteraves rouge, les engrais vert, planification, enherbement, MO, traction animale, adaptation de la production au marché) : tours de plaine, réunion technique, formation, voyage d'étude</p> <p>➤ Interventions possibles d'experts sur différents domaines ; à mobiliser via l'action B.5</p> <p><b>Cible:</b> producteurs de légumes (hors porteurs de projets non installés); approche territoriale (groupe / département) ou thématique</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Structure employant le conseiller animateur : CAs, Bio Centre, GAB...
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat Développement de la production de légumes Développement de projets et renforcement des compétences des producteurs  Indicateurs de suivi



	<p>Nombre de groupes légumes actifs          Nombre d'interventions des experts,          Bilan annuel de l'action          Liste des thématiques traitées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>Réunion en début de CAP : début 2019 pour état des lieux des besoins          2019 : structuration des groupes pressentis          2020, 2021, 2022 : animation des groupes</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CA41
<b>8. Partenariat</b>	Chambre d'agriculture 41 – 45 – 37, 18, 28 (à mi-parcours après émergence), Bio Centre (6 groupes pour le nouveau CAP)
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL =92 400 €</b></p> <p>Prise en charge dans le cadre du CAP : 7j /groupe/an*4ans*550€*6 groupes</p> <p>Répartition des <b>6 groupes financés par le CAP</b> (dont 1 par département avec 1 groupe mixte conventionnel / bio)</p> <p><i>Pour mémoire</i>  <i>Coût jour d'un animateur pour un groupe de développement: 20-25j/groupe/an :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps de réunion + préparation : 8j (4 réunions/an)</li> <li>▪ Temps de diffusion bulletins, hors réunion : 10j (1j/bulletin)</li> <li>▪ Temps de coordination : 2j</li> <li>▪ Temps acquisition de références externes (biblio, réseau, conférences..) : 5j</li> </ul> <p><i>Coûts d'intervention d'experts (cf action B.5)</i></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>Aide région 20%</b> (mesure FEADER Transfert) = <b>18 480 €</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Aide FEADER TO1.2 - 80%

**CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)**  
**Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs**

**Action B.5 : Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Les producteurs de légumes sont confrontés à différentes évolutions :          -changement climatique (sécheresse et épisodes pluvieux : accès et gestion de l'eau, du parasitisme et des ravageurs, adaptation des variétés selon les sols), <i>Pour mémoire ce sont 50 projets de développement de réserves en eau recensés en région ; toutes filières confondues.</i>          -attentes sociétales et réglementaires (réduction des produits phytosanitaires : équipements agro écologiques, nouvelles technologies)          -productions en adéquation avec les attentes du marché (stratégie commerciale)</p> <p>Pour accompagner les producteurs dans l'anticipation de leur choix en phase d'installation, de modification de pratiques, de création d'un nouvel atelier, il est nécessaire de favoriser l'intervention d'un expert sur une thématique ciblée prioritaire par rapport au projet (accès à l'eau, choix des espèces, organisation de la commercialisation, matériel, etc.)</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p><b>Renforcer la performance technique des producteurs de légumes</b>          Anticiper sur les mutations, avoir des systèmes compétitifs respectueux des pratiques agro écologiques.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>L'intervention des experts comprend :</b>          a) Réalisation de l'accompagnement technique          b) Analyse des résultats et émission de recommandations</p> <p><b>Public cible :</b>          En préalable à cette action, le producteur doit être inscrit dans un <b>programme d'accompagnement à la production de légumes</b> (individuel ou via un groupe) ou <b>d'audit stratégique</b> ; financé au travers de prestations (Hors CAP). <i>Justificatif à fournir.</i>          Ce préalable permettra d'orienter le choix de l'expert à mandater selon les problématiques ressorties.</p> <p>Sont concernés : les agriculteurs souhaitant se diversifier, les agriculteurs déjà installés avec problématiques identifiées dans le cadre d'un accompagnement stratégique, ou les groupes de producteurs constitués.</p> <p><b>Thématiques d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de la ressource en eau : création de réserves, conseil irrigation (sensibilisation à l'utilisation d'outils de suivi, d'aide à la décision)</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• Equipements : agroéquipements généraux, arracheuses, planteuses, ligne d'épluchage...</li> <li>• Nouvelles technologies : drones, robots desherbeurs, agriculture de précision, ....</li> <li>• Sols : adaptation productions/potentiel des sols</li> <li>• Bio contrôle : auxiliaires et ravageurs</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie commerciale de l'exploitation : circuits de commercialisation et accès au marché (aménagement local, point de vente, stockage, matériel production, préparation)</li> <li>• Ergonomie des postes de travail</li> <li>• Ressources Humaines et organisation du travail</li> <li>• Expert techniques légumes (sur une production spécifique)</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs, Bio Centre, autres prestataires agricoles (syndicat, CER, AREFA...)
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat Nouvelles compétences des producteurs Développement de projets, changement de pratiques</p> <p>Indicateurs de suivi <b>Nombre d'exploitations individuelles</b> ayant bénéficié d'un accompagnement : 18 exploitations / an ou 72 sur la durée du CAP ➤ Liste des producteurs ayant bénéficié d'un accompagnement</p> <p><b>Nombre de groupes accompagnés</b> ayant bénéficié d'un accompagnement : 6 groupes de producteurs ➤ Préciser les thématiques d'accompagnement ➤ Liste des groupes ayant bénéficié d'un accompagnement</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Bio Centre, CAs : conseillers irrigation, conseillers changement climatique, conseillers machinisme, conseillers spécialisés cultures légumières, conseillers pédologiques, circuits de proximité, OP (ADIB...), conseillers ergonomes Intervenants extérieurs : MSA, ANACT, prestataires privés
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 52 800€</b> Total : 96 j sur la durée du CAP * 550€</p> <p><b>Interventions individuelles</b> 18 interventions individuelles / an = 18j * 4ans*550€ = 39 600 € et 72j</p> <p><b>Interventions en groupes</b> 4 interventions d'1 j / groupe sur la durée du CAP* 6 groupes = 4*6*550€ = 13 200 € et 24j</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL Aide Région 50% = 26 400€</b> L'aide du conseil régional viendra en déduction des prestations d'intervention s'il y a lieu.</p> <p>Interventions individuelles : 19 800€ Interventions en groupes : 6 600€</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CAs, Bio Centre, Prestataires privés, OP

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe B : Renforcer l'accompagnement technique des producteurs</b>	
<b>Action B.6: Animation d'un réseau de fermes pilotes en productions légumières</b> <b>Mesure FEADER Transfert</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Poursuivre le suivi de fermes pilotes existantes pour solidifier les références acquises et poursuivre leur transfert (approches syst se mesurent dans le temps) Changement de fermes suivies si les références sont acquises ou si le suivi n'apporte plus de plus-value. Création de nouvelles fermes pilotes pour valoriser les initiatives innovantes actuelles
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Diffuser des références sur une thématique pilote Mise à disposition de vitrines de pratiques « modèles » Acquisition de références sur le long terme, assurer la pérennité des exploitations, par un accompagnement des producteurs et porteurs de projet prenant en compte les spécificités régionales de leur systèmes.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Grâce à une collaboration étroite entre l'exploitant et le conseiller, les fermes pilotes de ce réseau permettront de développer de nombreuses actions telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être <b>support d'intervention</b>: pour les formations techniques ou action de communication (au moins 1 journée publique / an), transfert de techniques</li> <li>• <b>Acquisition de références technico-économiques</b>: pour valoriser via la fiche création de références, ressource pour les bulletins techniques</li> <li>• Être un <b>support pour l'expérimentation</b>: vitrine de démonstration micro-expé: au moins 1 retour / an au conseil scientifique ( qui ? quelles exigences ?)</li> </ul> Fermes, thématiques et programmes seront définis lors de la 1 <sup>ère</sup> réunion des conseillers, et en adéquation avec les problématiques ressorties par la cellule de veille. Ces éléments seront portés à connaissance du COFIL.  Suivi de la ferme pendant une campagne: ressortir les intérêts et références Mieux comprendre les processus et les expériences mis en œuvre, meilleur accompagnement des projets innovants en vue d'un transfert plus rapide (pour le conseiller), références acquises précises car suivi régulier au cours de la saison. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre le suivi de fermes pilotes existantes pour solidifier les références acquises et poursuivre leur transfert (approches système se mesurent dans le temps)</li> <li>➤ Changement de fermes suivies si les références sont acquises ou si le suivi n'apporte plus de plus-value.</li> <li>➤ Création de nouvelles fermes pilotes pour valoriser les initiatives innovantes actuelles</li> <li>➤ Synthèse annuelle du suivi</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Structures employant les conseillers qui suivent les fermes pilotes : CAs, Bio Centre, GAB

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de fermes pilotes</p> <p>Nombre de visites par ferme</p> <p>Nature des actions mises en place sur les fermes : synthèse annuelle</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>Définition et mise en place du réseau : février-mars 2019</p> <p>Bilan annuel du suivi et des références acquises</p> <p>1 action/an sur une ferme pilote à partir de 2019 (ferme pilote suivi dans le précédent cap pour 2019) – lien journée régionale</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>Bio Centre</p> <p>s'assurer de la bonne réalisation du contenu de l'action</p> <p>favoriser les échanges entre les conseillers qui suivent les fermes pilotes</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>Chambre d'agriculture 41- 37 (couverts végétaux), 18, Bio Centre - autres structure de conseil portant le technicien en charge du suivi</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 180 000€</b></p> <p><b>-Vitrine de démonstration</b> (micro-essais : 1 000 €/an/ferme pilote: 1000€ * 12 fermes * 4 ans = <b>48 000€</b></p> <p><b>-Suivi des fermes</b> : 5 jours/an/ferme * 12 fermes * 4 ans * 550€ = <b>132 000€</b></p> <p>Nombre de fermes : 8 (Biocentre), 4 (CAs)</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL Aide Région 20% = 36 000€</b></p> <p>-Vitrine de démonstration : 26 400€</p> <p>-Suivi des fermes : 9 600€</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Mesure FEADER Transfert 80%</p>

**CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)**  
**Axe C : Accéder à une main d'œuvre locale motivée et compétente**

**Action C.1 Réaliser un diagnostic de territoire sur les besoins en main d'œuvre et les initiatives territoriales en vue de trouver des solutions adaptées à la filière légumes**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La filière légume repose sur une main d'œuvre importante. La moyenne nationale de l'emploi pour ce type d'entreprise est de 6 emplois directs dont plus de la moitié composée de saisonniers (source Interfel). Les métiers sont variés allant de l'agent de culture, l'agent de conditionnement, le chef d'équipe ou le chef de culture (source ANEFA). Ces métiers peuvent demander un niveau de qualification important. En région Centre val de Loire, la filière connaît des difficultés à pourvoir les emplois dont elle a besoin quel que soit le métier. Les raisons sont diverses : faible attractivité de ces métiers, difficultés à communiquer sur ces métiers, augmentation des besoins liés au développement de l'AB ou l'interdiction de produits phytosanitaires...</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Affiner les connaissances sur les problématiques liées à l'emploi dans la filière  Favoriser la mise en relation des chercheurs d'emploi avec les employeurs de la filière : relations producteurs / acteurs de l'emploi  Assurer un accès aux compétences nécessaires pour travailler dans la filière légumes.  Mieux communiquer sur les métiers de la filière légume pour les rendre plus attractifs</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>C.1.1 Réaliser un diagnostic main d'œuvre en région : recensement des besoins et des initiatives par un stagiaire</b>  <u>Mise en place d'un groupe de travail</u> en début de CAP : rédaction de l'offre de <b>stage</b> (objectifs du diagnostic, méthodologie...) et sélection des candidats, suivi des travaux du stagiaire, et validation des appels à projets.  Durée : 6 mois ; rendu en plénière auprès du comité de filière légumes</p> <p>Points à aborder dans le diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents travaux d'enquête effectués</li> <li>• L'emploi, la formation dans la filière légumes, les besoins des entreprises (distinguer emploi saisonnier / emploi permanent)</li> <li>• Qui fait quoi ; les dispositifs existants : formation, promotion, découverte</li> <li>• Identifier les bonnes pratiques, actions intéressantes (yc hors région)</li> <li>• Recommandations pour la filière légumes : quoi mettre en place</li> </ul> <p><b>C.1.2 Accompagner l'émergence et la mise en place de solutions pour lever les freins à l'emploi</b>  <i>Un appel à projet sera lancé pour 1 projet. Il permettra de financer du temps d'agents pour étudier la faisabilité, accompagner la mise en œuvre du projet et des frais externes pour des interventions extérieurs et des frais de communication.</i></p>

	<p><b>L'accompagnement et la mise en œuvre peut comprendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui au recrutement local : recenser les besoins en main d'œuvre et salariat (selon les travaux déjà réalisés par le stagiaire lors du diagnostic), faire connaître et faire le lien avec les outils existants (ex site ANEFA)</li> <li>-Accompagnement des producteurs à la GRH : anticipation des besoins, recrutement, accueil et gestion des équipes</li> <li>-Réponse aux besoins en formation des salariés et/ou chef d'entreprise</li> <li>- Animation d'une réflexion locale sur la consolidation de parcours pour les saisonniers (boucle saisonnière)</li> <li>- Repérage, valorisation des actions réalisées et diffusion de bonnes pratiques</li> <li>- sensibilisation d'acteurs (conseillers et demandeurs Pole Emploi, établissements d'enseignement agricole par exemple) au monde agricole et à la production de légumes : en salle avec intervention d'agriculteurs employeurs, de salariés ou via des visites terrain</li> <li>- rencontres demandeurs d'emplois/producteurs qui embauchent</li> <li>- recensement des offres existantes</li> <li>- mises en situation de travail en exploitations</li> <li>- et obligatoirement une action de communication/promotion des métiers et entreprises</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>C.1.1 : CRACVL C.1.2 : Structure porteuse du projet sélectionnée via l'Appel A Projet (AAP)</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>C.1.1 : mémoire de stage avec préconisations pour la filière C.1.2 : 1 AAP lancé + Nombre de réponses à l' AAP et type de projet collectif développé</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>C.1.1 : 2019/2020, stage 6 mois C.1.2 : fin 2019 / 2020 pour le lancement de l'AAP</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>C.1.1 : CRACVL C.1.2 : Structure porteuse du projet sélectionnée via l'Appel A Projet (AAP)</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>CAs région et hors région (49), Légumes de France, Transvaloire, BGE Ismer, lycées agricoles, GAB/Bio Centre, ANEFA Centre</p> <p>Un cahier des charges d'AAP sera réalisé par la CRACVL et le Conseil Régional, précisant les modalités de sélection des projets, les moyens financiers disponibles ainsi que le calendrier et modalités de dépôts des candidatures.</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 35 000€</b></p> <p><b>C.1.1 stagiaire 6 mois : 6 000€</b> 600€/mois*6mois = 3600€ +frais repas, bureau et déplacements = 2400€ (hors CAP) Temps d'encadrement</p> <p><b>C.1.2 Appels à projets : 29 000€</b> -Pilotage du projet et accompagnement (temps d'agents impliqués) : 40 jours/projet x 550 €/jour = 22 000€ -Appui à la mise en œuvre du projet (études, expertises, édition...) : 3 000€ / projet</p>

	-Actions de communication (frais d'impression, de création...) : 4 000€/projet
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL Aide Région 50% = 17 500€</b>  <b>C.1.1 stagiaire</b> 6 mois, aide 50% : <b>3 000€</b>  <b>C.1.2 Appels à projet</b> , aide 50% : <b>14 500€</b> -animation et mise en œuvre : 12 500€ -frais de communication : 2 000€
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Structure porteuse du projet sélectionnée via l'Appel A Projet (AAP)



**CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)**  
**Axe C : Accéder à une main d'œuvre locale motivée et compétente**

**Action C.2 Recenser les apprentis/stagiaires en recherche d'une exploitation**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La filière légume repose sur une main d'œuvre importante. La moyenne nationale de l'emploi pour ce type d'entreprise est de 6 emplois directs dont plus de la moitié composé de saisonniers (source Interfel). Les métiers sont variés allant de l'agent de culture, l'agent de conditionnement, le chef d'équipe ou le chef de culture (source ANEFA). Ces métiers peuvent demander un niveau de qualification important. En région Centre Val de Loire la filière connaît des difficultés à pourvoir les emplois dont elle a besoin quel que soit le métier. Les raisons sont diverses : faible attractivité de ces métiers, difficultés à communiquer sur ces métiers, augmentation des besoins liés au développement de l'AB ou l'interdiction de produits phytosanitaires.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Mieux communiquer sur les métiers de la filière légume pour les rendre plus attractifs.  Favoriser la mise en relation des chercheurs d'emploi avec les employeurs de la filière.  Assurer un accès aux compétences nécessaires pour travailler dans la filière légume.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Déployer le site stage-agricole (site "national") en région Centre Val de Loire  <u>Cible :</u> Exploitations et OPA souhaitant accueillir des stagiaires/apprentis  Candidats à la recherche d'un stage/apprentissage  1. Discussion avec JA Gironde et JA NAT pour apporter des modifications  2. Recherche de financeur  3. Transmission des documents nécessaires à la création du site à JA Gironde + signature du contrat  4. Création et déploiement de la communication (flyers, articles de presse, ...)  5. Gestion du site (vérification et validation des inscriptions [entreprises et candidats])  6. Suivi d'indicateurs</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	/
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de candidats inscrits  Nombre d'entreprises (OPA, exploitations) inscrites  Nombre de mise en relation</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	JA CVL
<b>8. Partenariat</b>	Conseil Régional (sous réserve d'accord) pour les point I et II voire III.

	Les OPA notamment celles ayant signées la Charte RGA (sous réserve de leur accord) pour les points IV et V.
<b>9. Coût total estimé</b>	<p>Hors cap</p> <p>I. Préparation au déploiement (recherche de financeur, échange avec JA Gironde, rédaction des documents pour la création du site, ...) = 2 jours</p> <p>II. Coût d'entrée = 1 900 €</p> <p>III. Communication = 1 jour + 500 € (impression / distribution)</p> <p>IV. Coût annuel (abonnement) = 900 €</p> <p>V. Gestion annuel = 7 jours</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019-04/04/2023)</b> <b>Axe D : Accompagner la structuration des filières par des actions collectives</b>	
<b>Action D.1 : Accompagner le développement de projets collectifs de diversification</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Faciliter les échanges entre producteurs, utiliser la force du groupe pour faire évoluer ses pratiques dans un contexte changeant, incertain et complexe (réglementation, marchés, réduction des intrants...)</p> <p>Soutenir des projets collectifs permettant de pérenniser la filière en s'assurant du développement de projets à valeur ajoutée, et en exploitant de nouveaux segments de marchés en lien avec les attentes : des marchés (nouveaux légumes, nouvelles formes, conditionnements...) et sociétales (local, bio, grossistes, IAA...)</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Faire émerger des groupes, fédérer des acteurs qui souhaitent <u>s'organiser pour développer commercialement leur entreprise respective.</u></p> <p>Avoir une filière attractive et structurée pour répondre aux attentes des marchés et à leurs cahiers des charges.</p> <p>Favoriser les créations de surfaces de production de légumes en lien avec la demande commerciale.</p> <p>Assurer la pérennité des exploitations, par un accompagnement des producteurs et porteurs de projet pour mener à bien leur projet de développement.</p> <p>Structuration de la filière biologique dans le cadre du plan Ambition bio</p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b><u>Mise en place d'appels à projets (2 projets)</u></b></p> <p><b>Les acteurs</b> pourront être des : entreprises agroalimentaires, exploitations agricoles, opérateurs de commercialisation, de stockage, d'expédition...</p> <p>Pour exemple, les projets pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation logistique</li> <li>- Transformation de produits</li> <li>- Organisation collective du travail</li> <li>- Développement de valeur ajoutée : nouveaux produits, nouveaux modes de vente...</li> </ul> <p><b>L'accompagnement et la mise en œuvre des projets pourront comprendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>De l'animation pour accompagner le collectif créé :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au repérage, à l'émergence et à la conception du projet</li> <li>- Animation du groupe et suivi du projet</li> <li>- Recherche de partenariat et de financements</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Intervention extérieure au groupe</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stagiaire, Experts</li> <li>- Réalisation d'étude (faisabilité, expertise, juridique)</li> <li>- Analyses laboratoire</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Edition de documents de communication</u></li> </ul> <p>Pour la mise en œuvre effective de l'action, le porteur de projet s'appuiera sur les OPA de la région (Chambres d'agriculture, syndicats, Bio Centre,...) et les organisations de producteurs, groupements de la Région.</p>

<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Structure porteuse du projet sélectionnée via l'Appel A Projet (AAP)
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Résultats : 2 projets collectifs accompagnés Suivi : Nombre de réponses aux AAP et type de projets collectifs développés
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	En fonction des candidats de l'appel à projet
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 50 000€</b> 25 000€/projet * 2 projets = 50 000€  - <u>Pilotage du projet et accompagnement du collectif</u> (temps d'agents impliqués) : 40j /projet *550€ = 22 000€  - <u>Appui à la mise en œuvre du projet</u> (études, expertises, édition...) : 3000€ / projet
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL Aide Région 50% = 25 000€</b> ; ou 12 500€/projet
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Structure porteuse du projet sélectionnée via l'Appel A Projet (AAP)
<b>Observations</b>	Un cahier des charges d'AAP sera réalisé par la CRACVL et le Conseil Régional, précisant les modalités de sélection des projets, les moyens financiers disponibles ainsi que le calendrier et modalités de dépôts des candidatures

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)</b> <b>Axe D : Accompagner la structuration des filières par des actions collectives</b>	
<b>Action D.1bis : Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique au sein des territoires</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La région Centre Val de Loire est une grande région agricole de « légumes », notamment de plein champ. La coopération entre entreprises amont-aval est nécessaire afin de garder la valeur ajoutée sur notre territoire au sein de « chaînes de valeurs territoriales ». Le maillage entre ces différentes entités est essentiel afin d'assurer un débouché à la diversification des assolements nécessaire pour la réussite de la transition agro-écologique.</p> <p>Chaque opérateur économique a des stratégies propres en lien avec ses marchés et ses bassins de production. A chacun de développer des actions spécifiques répondant à leurs opportunités de développement pour créer de la valeur en région.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Développer des projets économiques permettant de partager l'ambition générale des états généraux de l'agriculture de s'inscrire dans une agriculture durable et performante en termes économique, environnemental et social.</p> <p>Construire des modèles adaptés à la diversité des terroirs, des modes de production et répondre aux exigences des marchés.</p> <p>Favoriser l'anticipation et le partenariat entre les acteurs.</p> <p>➤ <b>Projets collectifs portés par un opérateur économique visant à accompagner les exploitations dans la transition agro-écologique</b></p>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Soutien à la réalisation des projets : (4 projets soutenus sur le CAP)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de travail dans l'entreprise pour le chef de projet,</li> <li>- investissements (cf PCAE)</li> <li>- expérimentations si transfert à la filière</li> <li>- études</li> <li>- conseils</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Les projets éligibles sont portés par un opérateur économique ayant une activité régionale significative (collecteurs, industriel, groupement de producteurs,...). Ces acteurs doivent s'entourer de partenaires : organismes de développement, instituts techniques et de recherche, opérateurs économiques... .</p> <p><b>Pour être éligibles</b>, les projets sont en lien avec un ou plusieurs enjeux identifiés lors du diagnostic comme la rentabilité des entreprises (création de valeur ajoutée sur le territoire,...), l'efficacité (adaptation au changement climatique,...) – avec pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique.</p> <p><b>Les projets doivent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-répondre à un besoin clairement identifié : débouchés existants ou potentiels dans l'objectif de s'engager sur des volumes, des surfaces sur un territoire.</li> <li>-faire l'objet d'une étude de faisabilité au travers de la mobilisation de références existantes ou à créer (enquête, suivi, expérimentation,...).</li> </ul>

	<p>- comporter un accompagnement collectif (diagnostics, études, charte de production, certification produit et/ou entreprise, communication...).</p> <p>Les données commerciales restent confidentielles.</p> <p><b>Les projets pourront être déposés « au fil de l'eau »</b> auprès de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire.</p> <p><b>Les projets seront sélectionnés</b> par : Conseil régional, CRACVL</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Opérateurs économiques en productions légumières de la région (qui en font la demande pour les agriculteurs de leur structure)
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p><u>Indicateurs de résultat</u> Surfaces développées Partenariats développés Création de valeur ajoutée</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de projets soutenus Suivi du budget de l'action</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire en lien avec l'opérateur économique
<b>8. Partenariat</b>	Organismes pertinents vis à vis des projets.
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 180 000 €</b></p> <p>Soutien de 4 projets à 45 000 € / projet</p> <p>&gt; Soutien à la réalisation des projets : conseils, études, expérimentation, matériel ... : 80% du coût total = 144 000€</p> <p>&gt; Soutien à l'animation des projets : 20% max du coût total = 36 000€</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>Aide moyenne de 50 % soit 90 000 €</b></p> <p>Soit 21 000 € moyens / projet</p> <p>&gt; Aide à la réalisation des projets : conseils, études, expérimentation, matériel* ... : 80% de l'aide totale = 72 000€</p> <p>&gt; Aide à l'animation des projets : 20% max de l'aide totale = 18 000€</p> <p>*Les aides aux investissements se feront dans le cadre du PCAE (cf fiche-action A.3).</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	A solliciter selon les projets. Conseil régional, Europe au travers du FEADER

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)</b> <b>Axe D : Accompagner la structuration des filières par des actions collectives</b>	
<b>Action D.2 : Favoriser émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>En 2012, le constat avait été fait du manque de lien entre les différents échelons d'une même filière. Du coup il a été proposé de créer une animation adaptée sous forme de clubs d'entreprises.</p> <p>Sur les 4 ans du dernier Capfilière, un club « oignon » a été créé. Ce club regroupe des agriculteurs, des techniciens, des expérimentateurs et des structures de commercialisation. En 2 ans ils ont développé un programme d'actions sur 6 thèmes de problématiques communes et transversales.</p> <p>L'ensemble des membres de ce club « oignon » souhaite pérenniser cette structuration qui permet de regrouper l'ensemble des acteurs de la filière et d'avancer sur des problématiques communes à condition d'avoir bien statué des règles de fonctionnement comme : les thèmes, les conditions de communication, les règles de financement des actions, l'engagement de l'ensemble des membres du groupe.</p> <p>Les résultats obtenus sur ces 2 ans de fonctionnement sont très intéressants pour la filière : échanges dans un esprit de construction, synthèse de thématiques transversales, expérimentation sur des thématiques innovantes...d'où la volonté pour le groupe de continuer sous ce format.</p> <p>Le développement des « clubs » peut être important si on prend en compte les cultures régionales ou les thématiques spécifiques (robotique, agriculture de précision, organisation de main d'œuvre...). Par contre mettre tous les acteurs autour d'une même table est un vrai défi si on prend en compte les règles de fonctionnement.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Réunir des entreprises de différents échelons de la filière pour partager des thématiques, des problématiques communes et construire un plan d'actions partagé par tous</p> <p>Définir ensemble les principaux objectifs de l'action sur le temps du capfilière</p> <p>Consolidation des filières territoriales en place</p> <p>Améliorer sa multi-performance (économique, sociétale, sociale et environnementale)</p> <p>Pérenniser les structures existantes, favoriser l'émergence de nouveaux producteurs de légumes, et répondre aux attentes territoriales</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Cible: entreprises bio et/ou conventionnelles pour des filières structurées qui ont un poids économique localement</p> <p>Existence de clubs autour d'une problématique produits (asperges vertes, oignons, betteraves...) ou autour d'un thème (stockage, mise en marché, export, réglementation sanitaire pour mise en marché...)</p> <p>Chaque club définit ses problématiques prioritaires de travail, élabore son programme d'actions et le met en place.</p>

	<p>Les responsabilités (humaines et financières) sont réparties entre chaque entreprise engagée dans le club</p> <p>L'animateur aura en charge la coordination du club, le suivi du programme, les états d'avancement et les synthèses</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Les bénéficiaires de la subvention concernent l'ensemble des membres du club dans la condition ou il participe aux actions définies dans le plan d'action.</p> <p>Les structures déjà financées pour l'animation d'entreprises, ne pourront toutefois pas avoir accès à ce double financement</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat</p> <p>Bilan technique et financier des actions</p> <p>Améliorer les pratiques, trouver de nouvelles voies pour anticiper sur les réglementations, l'agro-écologie, le climat et les attentes sociétales</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de clubs développés durant le temps du capfilère</p> <p>Plan d'actions de chacun des clubs</p> <p>Nombre d'entreprises engagées dans les clubs</p> <p>Nombre de réunions</p> <p>Nombres d'interventions pour la promotion du club</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019 – 2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>Structure animatrice</p> <p>1 référent défini / club</p>
<b>8. Partenariat</b>	Partenaires: membres du club, réseau des chambres, organisation de producteurs, groupements avec une entité juridique
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 361 400€</b></p> <p>Objectif : 3 clubs à accompagner sur les 4 ans du CAP</p> <p><b>Club oignons : 190 700€</b></p> <p><b>AAP pour 2 projets : 170 700€</b> ; soit 85 350€ / projet</p> <p>Les actions d'animation et de développement des actions seront prises en comptes pour l'accès aux subventions</p> <p><b>Animation :</b></p> <p>* <u>Club oignons</u> : 3 réunions/an * 4 ans * 1 j/réunion = 12 jours</p> <p>* 550€/j = <b>6600€</b></p> <p>* <u>2 autres clubs</u> : 2*6j/club*550€/j = <b>6600€</b> : soit 3300€/club</p> <p><b>Développement des actions :</b></p> <p>prendre en compte le temps passé pour le développement des actions et l'accès aux prestations (frais d'études, d'expérimentation, d'impression, appui extérieur...)</p> <p>-<u>Club oignons</u></p> <p>* Temps passé : 15.5 jours /an * 550 €/j = 8 525 €/an * 4ans = <b>34 100€</b></p>



	<p>*Prestations : 37 500 € /an * 4 ans = <b>150 000€</b></p> <p><u>-2 autres clubs</u>  * Temps passé : 15.5 jours /an* 550 €/j = 8 525 €/an * 4ans = <b>34 100€</b> ; 17 050€ /club  *Prestations : 32 500 € /an * 4 ans = <b>130 000€</b> ; 65 000€/club</p>
<p><b>10. Aide Régionale sollicitée</b></p>	<p><b>TOTAL = 180 700 €</b></p> <p><b>Club Oignons : 95 350 €</b>  <b>AAP pour 2 projets : 85 350 €</b> ; soit 42 675 € / projet</p> <p><b>Animation du club:</b>  * pour club oignons : 6 600 € * 50 % = 3 300 €  * pour les 2 autres clubs = 6 600 € * 50 % = 3 300 € ; 1650€/club</p> <p><b>Développement des actions :</b>  -<u>Club oignons</u>  * temps passé : 34 100€*50% = 17 050€  *Prestations : 150 000 € *50%= 75 000 €</p> <p><u>-2 autres clubs</u>  * temps passé ÷34 100€*50% = 17 050€ ; 8 525€/club  *Prestations : 130 000€*50% = 65 000 € € ; 32 500€/club</p>
<p><b>11. Participation autres financeurs</b></p>	<p>Structures impliquées dans le projet</p>

**CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)**  
**Axe E : Favoriser une vision stratégique des exploitations**

<b>Action E.1 : S'offrir des opportunités de nouveaux marchés en s'appuyant sur l'approche consommateur</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les modes de consommation et les attentes des consommateurs évoluent vite et deviennent de plus en plus impactant sur les systèmes de production. Ceci peut être vu comme une menace mais aussi comme une opportunité d'innover et de s'offrir de nouveaux marchés.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Sensibiliser les acteurs de la filière à l'approche consommateur Permettre à des porteurs de projet de développer leurs idées d'innovation en s'appuyant sur l'approche consommateur Accéder aux dispositifs de prototypage de nouveaux concepts et produits.
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Cible : porteurs de projets innovants en stratégie BtoC  E1.1 Sensibiliser à l'approche consommateur et prendre conscience de leurs attentes Organisation par VEGEPOLYS d'une animation sur l'approche consommateur Mise en place d'un atelier de co-création avec les consommateurs, animé par le Living Lab VEGECONSO de VEGEPOLYS  E1.2 Accompagnement à la maturation du projet VEGEPOLYS propose cet accompagnement, compris dans l'adhésion au pôle.  E1.3 Prototyper et tester son idée Accès au Living Lab VEGECONSO pour prototyper ou tester de nouveaux concepts répondant aux attentes consommateurs. Service sous prestation – tarif préférentiel pour les adhérents du pôle VEGEPOLYS (le Living Lab étant un dispositif du pôle) – aide possible à hauteur de 70% de la prestation, plafonnée à 8 000 €
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	VEGEPOLYS
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat Nombre d'animations organisées sur ce thème Nombre de projets montés  Indicateurs de suivi Nombre de projets détectés
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2020 / 2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	VEGEPOLYS

<b>8. Partenariat</b>	
<b>9. Coût total estimé</b>	Prise en charge dans le cadre de la convention entre VEGEPOLYS et le Conseil régional pour l'organisation des actions de sensibilisation et la détection des porteurs de projet (sur la durée du CAP : 5j * 550 = 2750 €).
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p>Hors financement du CAP Légumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide Diagnostic Innovation : prise en charge à 70% d'une prestation pour un projet d'innovation (étude de marché, étude de faisabilité, prototypage...), plafonnée à 8 000 €. Aide délivrée par Bpifrance et coordonnée au niveau régional par DEV'UP.</li> </ul> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>PME du Centre-Val de Loire primo-accédant (les exploitations agricoles peuvent être éligibles)</li> <li>Projet compétitif à retombées économiques rapides pour le porteur</li> </ul> <p>Le montage des dossiers se fait avec une personne habilitée par le RDECVL. Pour le secteur végétal, c'est Aurélien LEPENNETIER (pôle VEGEPOLYS) le référent du RDECVL.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres aides possibles selon la typologie du projet – VEGEPOLYS est en mesure d'orienter vers d'autres dispositifs (sous condition d'adhésion au pôle)</li> </ul>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Bpifrance (gestion par DEV'UP)

**CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)**  
**Axe E : Favoriser une vision stratégique des exploitations**

**Action E.2 : Sensibiliser les exploitants et les acteurs de la filière à la transmissibilité des exploitations**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Du fait de la diversité des cultures légumières, il n'y a pas d'OTEX spécifique « légumes » dans les recensements concernant l'âge des producteurs de légumes en Centre val de Loire. Le seul OTEX existant concerne le « maraichage ». Les autres productions de légumes se retrouvent dispersées avec d'autres cultures. D'après les échanges de professionnels, la transmissibilité de son exploitation n'est pas abordée de la même manière selon la typologie de producteurs. Un serriste spécialisé n'a pas le même outil à transmettre qu'un maraicher diversifié ou encore un céréalier avec un atelier de légumes.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Maintenir des producteurs et une production en région, maintenir la dynamique dans la filière (pérennité des exploitations), attirer des repreneurs Pour l'exploitant : envisager sereinement l'avenir de son exploitation</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>Identifier les besoins et la cible à enquêter (hors CAP)</b>  En préalable, il sera nécessaire de réaliser une étude sociologie des exploitants à rencontrer (qui est concerné par la problématique de transmission) et de leur problématique (cessation ou reprise). Cette phase devra avoir lieu hors financement par le CAP. Elle pourra se faire en utilisant des outils de diagnostics ou via des échanges avec les conseillers ou les exploitants.  Il s'agira également de s'appuyer sur les enquêtes déjà existantes : repérage légumes CA18, CA37, fichier client CAAHMRO (45), 41? 28? 36?</p> <p><b>Entretien transmissibilité en binôme</b>  a) <u>Choix des producteurs à accompagner</u>  Intervention des conseillers transmission auprès des conseillers techniques pour définir la liste des EA prioritaires à rencontrer, et expliquer la démarche (année 1)  b) <u>Visites à réaliser:</u>  <b>VISITE 1 : Sensibilisation et réalisation d'une synthèse</b> (1j x 2 personnes)  Par un binôme de conseillers : 1 conseiller technique (Légumes, entreprise, stratégie) et 1 conseiller transmission : sensibilisation, constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise, préfiguration d'un plan d'actions... 0.5j visite + 0.5j préparation/synthèse  <i>Si le producteur ne souhaite pas poursuivre le dispositif, la prestation s'arrête</i>  <b>VISITE 2 : Echange et propositions d'actions</b> (1/2 j)  Par le conseiller transmission  <b>SUIVI de mise en œuvre</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (<b>au cours des 18 mois</b>) (1/2 j)  Par le conseiller transmission  <b>VISITE 3 : Point d'avancement</b> 2 à 3 ans après (1/2 j)  Par le conseiller transmission : bilan, vérification</p>

<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Chambres d'agriculture départementales : conseillers spécialisés et transmission
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat Transmission des exploitations et développement des ateliers légumes  Indicateurs de suivi Nombre de visites réalisées, 20 exploitants accompagnés sur la durée du CAP
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Etape 1: conseillers transmission, techniques et stratégiques, MSA (via DICAA) ou CAAHMRO > liste étape 1 Etape 2 : conseillers transmission, techniques et stratégiques
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 38 500€</b> 5 EA / an * 3.5j * 550€ * 4 ans = 38 500€ et 70j
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL visites transmissibilité aide 50% = 19 250€</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Chambres agriculture départementales

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)</b> <b>Axe F : Favoriser une communication au sein et autour de la filière</b>	
<b>Action F.1 : Pilotage global du programme d'actions</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Afin de garantir la cohérence du nouveau CAP filière, une bonne transversalité entre les acteurs et une bonne diffusion des informations sur les actions, les dispositifs d'accompagnement, une communication interne au sein de la filière sera mise en place. L'ensemble des membres du COFIL seront porteurs et acteurs pour promouvoir les actions du CAP auprès des entreprises de la filière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Informers les producteurs et les conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP. Construire une identité filière légume afin que celle-ci soit reconnue.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Communication sur le projet de filière du CAP Légumes 3ème génération -Organisation d'une <u>journée de signature du CAP</u> -Réalisation d'une <u>plaquette de communication</u> à destination des producteurs (informations générales sur le projet) et techniciens (informations précises sur les actions). Conception, impression et diffusion -Bilan mi-parcours et <u>séminaire préparation du CAP 4G</u> - <u>Pilotage global du CAP</u> : coordination générale, demandes de subvention, animation d'actions, COFILs, COTECH...
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CRACVL
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat Acteurs et producteurs au courant des actions et du lancement du CAP 3G Définition des enjeux et axes de travail du CAP 4G  Indicateurs de suivi 1 journée de signature, création d'une plaquette, séminaire de préparation du CAP 4G
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL (relais info, mise en forme, diffusion)
<b>8. Partenariat</b>	Implication de l'ensemble des acteurs du CAP obligatoire
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 8 000€</b> <b>-Journée de signature</b> : conception, impression et envois de la plaquette, kakémonos, frais de logistique : 4 000 €  <b>-Séminaire de préparation CAP 4G</b> : intervenant, logistique... : 4 000 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL = 6 000€</b> <b>-Journée de signature</b> du CAP : aide Région 100 % soit 4 000 €

	<b>-Séminaire CAP 4G</b> : aide Région 50 % soit 2000 € Le pilotage global du CAP est financé dans le cadre de la convention annuelle CRACVL/ Conseil régional
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CRACVL

**CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)**  
**Axe F : Favoriser une communication au sein et autour de la filière**

**Action F.2 : Communiquer sur les avancées de la filière**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Dans un environnement en pleine mutation (sociétale, environnementale, réglementaire), la filière légumes et ses producteurs doit s'adapter pour se développer. Les acteurs de la filière (réseaux Chambres d'agriculture, Bio Centre, OP, stations d'expérimentation...) réalisent des expérimentations, conduisent des essais terrains, de la veille, testent de nouvelles pratiques, animent des groupes d'échanges. Afin de diffuser, valoriser et transmettre ces résultats auprès des agriculteurs et conseillers, des actions de communication sont nécessaires. Un plan de communication sera élaboré en début de CAP afin de donner une ligne directrice aux actions à mener. Puis les résultats seront diffusés via différents supports (posters, diaporamas, témoignages, visites, démonstrations, interventions), selon les cibles visées, lors de 2 journées régionales ou sur des salons régionaux ou nationaux.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Valoriser/diffuser les résultats des essais, des suivis de fermes pilotes, d'animation de groupes de producteurs, issus de la veille auprès des agriculteurs, porteurs de projets et conseillers.  Organiser une sensibilisation technique annuelle régionale  Promotion de la production de légumes lors de forums autour de la main d'œuvre et recrutement, installation de nouveaux candidats.</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b>   + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><b>F.2.1 Élaborer un plan de communication annuel</b>  Mise en place d'un groupe de travail : CRACVL, Chefs d'équipes (sur la base des remontées des conseillers lors des réunions), élu du COFIL.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les travaux d'expérimentation, recherche, animation, visites, actions des partenaires, chiffres clefs, vidéos dephy expé légumes ...</li> <li>• Choix des thématiques à mettre en avant : cohérence et ligne directrice en lien avec les actions du CAP (réchauffement climatique, réduction des phyto, débouchés....)</li> <li>• Intervention de spécialistes</li> <li>• Création de supports de communication adaptés aux cibles visées</li> </ul> <p><b>F.2.2 Communiquer lors d'évènements régionaux ou nationaux</b></p> <p>a) <u>Journée régionale sur une thématique issue des travaux de la cellule de veille</u>  une journée tous les 2 ans ; 2 journées sur la durée du CAP  Cette journée pourra prendre plusieurs formes :  1/2 journée thématiques en salle (plusieurs sujets courts, valorisation de références acquises en fermes pilote, techniques innovantes) + 1/2 journée visites terrain (avec démonstrations) ou 1/2j avec terrain+conférences en parallèle. Solliciter les compétences en interne.</p> <p>b) <u>Organiser une conférence ou avoir un stand sur des salons régionaux ou nationaux (financement hors CAP)</u>  Par exemple lors de Tech&amp;Bio CVL (2020) ou innov agri: promotion de la complémentarité grandes cultures / légumes BIO.  La présence sur ces salons pourra se traduire de différentes façons :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>. posters avec les chiffres clés de la filière et son évolution, résultats des fermes pilotes</li> <li>. présentation de systèmes de cultures légumières : témoignage d'un producteur + conseillers</li> <li>. animation d'un diaporama : valorisation des travaux ; thème travaillé annuellement (info machinisme, nlls pratiques, eau...)</li> </ul> <p><b>F.2.3 Rédiger une newsletter (financement hors CAP)</b>          Cette newsletter permettra de diffuser les informations liées à la filière et à la diffusion de résultats techniques ou d'actualités</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	F.2.1 : CRACVL F.2.2 a) journée régionale : CRACVL F.2.2 b) conférence ou stand : CRACVL, CAS, Biocentre
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de résultat F.2.1 : appropriation des résultats issus des actions du CAP par les agriculteurs, porteurs de projets et conseillers F.2.2 a : appropriation des résultats et création d'ateliers F.2.2 b : création d'ateliers légumes  Indicateurs de suivi F.2.1 : un plan de communication écrit F.2.2 a: 2 journées régionales réalisées, nombre de participants F.2.2 b : participation à au moins 1 manifestation régionale ou nationale
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019/2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	F.2.1 : CRACVL F.2.2 a) journée régionale : CRACVL F.2.2 b) conférence ou stand : CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	F.2.1 : Chambres départementales, OP, Bio Centre, instances COFIL F.2.2 a) journée régionale : Chambres départementales, OP, Bio Centre, ... F.2.2 b) conférence ou stand : Chambres départementales, OP, Bio Centre, agriculteurs...
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 41 800€</b></p> <p><b>F.2.1 plan de communication: 10 000€</b>  <u>coûts externes</u> : frais de création, mise en page, d'édition, prestations, achats, intervenants...          Hors CAP – temps de création et diffusion (groupe de travail): 3j* 550 *6 pers = 9 900€</p> <p><b>F.2.2 : 16 400€</b>  <b>a) Journées régionales</b> : 2 journées régionales * 4000€ = <b>8 000€</b>          coûts externe des journées : location de salle, frais d'intervenant, repas...</p> <p><u>Financement Hors CAP :</u>          .Coordination CRACVL: 10j/journée * 2 ans= 20j*550€ = 11 000€          .Choix des thématiques, préparation amont (déroulement de la journée, interventions, logistique)- 2j/pers * 10 conseillers * 2 ans= 40j * 550 = 22000€          .Préparation et animation jour J: 1 j *15 conseillers * 2ans = 30j*550€=16500€</p> <p><b>b) (Hors CAP) Interventions sur 2 salons: 8 400€</b>          4 200€ / manifestation * 2 interventions = 8 400€</p>

	<p>-<i>animation</i> : 2j de préparation-synthèse/salon *2 conseillers *550€ = 2 200€</p> <p>- <i>frais externes</i> : frais de logistiques, intervenants, repas des exposants, support de communication : posters... : 2 000€</p> <p>- Hors CAP : <u>coordination CRACVL</u> 5j/salon * 2 salons *550€ = 5 500€</p> <p><b>F.2.3 (hors CAP) : 1 lettre/an * 1j* 7 conseillers * 4ans * 550€ = 15 400€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL Aide région = 9 000€</b></p> <p>F.2.1 <b>plan de communication</b>: Aide 50% - <b>5000€</b></p> <p>F.2.2 comm lors d'évènements : Aide 50% - <b>4000€</b></p> <p>a) <b>journée régionale légumes</b> - Aide 50% = 4000€</p> <p>b) Intervention stand ou conférence - 4 200€ hors CAP</p> <p>F.2.3 newsletter hors CAP</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Chambres d'agricultures départementales, CRACVL

<b>CAP Filière Légumes (05/04/2019 – 04/04/2023)</b> <b>Axe F : Favoriser une communication au sein et autour de la filière</b>	
<b>Action F.3 : Communiquer sur la diversité de la filière auprès du grand public</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La profession constate un manque d'information du grand public quant aux pratiques des producteurs. L'effort environnemental est rarement valorisé au niveau commercial.</p> <p>La promotion des produits auprès du grand public doit aussi permettre de maintenir la consommation. Certains entretiens auprès des opérateurs de la filière, réalisés en 2012, avaient fait apparaître l'effort de communication et de promotion du métier comme étant une action à mener de manière prioritaire.</p> <p>Il était noté que faire connaître la production, par une communication auprès du grand public, permettrait tout à la fois d'avoir un effet sur les consommateurs, en améliorant « l'image de marque de la production », et sur le salariat, en valorisant le métier auprès de « salariés potentiels »</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Mieux communiquer sur la production de légumes et valoriser l'image de la filière, grâce à une communication auprès du grand public (consommateurs) réalisée en commun avec la filière fruits, autour des valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- origine « Val de Loire » (proximité, manger local)</li> <li>- qualité et diversité des produits</li> <li>- rôle social de la filière légumes</li> <li>- contribution environnementale</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Participation manifestations grand public : 10.000 €/an soit 40.000 € Participation salons professionnels : 16.000 €/an soit 64.000 € Création d'outils de communication grand public + professionnel : 10.000 €/an soit 40.000€</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	IDfel
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Indicateurs de résultat Maintien de la consommation Valorisation de la production</p> <p>Indicateurs de suivi Nombres de manifestations soutenues ou de participations salons Nombres de personnes touchées Nombre de portions de F&amp;L distribuées Quantité de supports distribués Elaboration d'un dossier annuel décrivant l'ensemble des actions menées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2019-2023
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	IDfel

<b>8. Partenariat</b>	Interfel : Mise à disposition ponctuelle d'une diététicienne aux animations grand public pour mettre en avant les bienfaits santé de la consommation des légumes C du Centre : Possibilité de porter un message commun sur des animations type Salon de l'agriculture
<b>9. Coût total estimé</b>	Action d'animation Val de Loire Fruits et Légumes déjà mise en oeuvre, pour un budget annuel global de 84.000 €, <b>soit 336.000 € pour 4 ans</b> , qui comprend : -animation assurée sur fonds propres par IDfel : 32.000 € / an -chargé de communication en alternance : 16.000 € / an -charges spécifiques aux salons (produits, déplacements, hébergements, animations culinaires) : 26.000 € / an -réalisation de supports de communication et édition de PLV : 10.000 €/an
<b>10. Aide Régionale sollicitée Pour mémoire</b>	<b>Participation du Conseil régional</b> à hauteur de <b>16.150 €</b> en action transversale (avec CAP Filière Arboriculture) pour budget de promotion Idfel annuel de 81.900 €  Pour rappel, action complémentaire de l'action 2.4 du CAP Filière Arboriculture 16-20
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Subvention du Conseil régional Pays de la Loire pour un montant de 30.650 € HT pour les actions nationales et menées en Pays de la Loire

**ANNEXE – pour mémoire HORS CAP : Investissements Plan Ambition Bio 2017**

**Action 2.2 « élaborer et mettre en œuvre des projets concertés pour le développement durable des filières légumes de plein champ bio ». Soutien aux investissements. (juin 2017 – mai 2020)**

**1. Légumes de pleins champs, projet « Nous Paysans Bio »**

**Contact Association Nous Paysans Bio : Cécile PERRET 02.54.81.44.28**

Objectif	<p>Dans le cadre du plan Ambition 2017, les filières grandes cultures et légumes de plein champ avaient été identifiées comme filières à développer prioritairement. Dans cette optique des financements ont été réservés pour accompagner trois projets : un en grandes cultures et deux en légumes de plein champ.</p> <p>L'objectif de ces projets est d'appuyer le développement et la structuration des filières grandes cultures et légumes de pleins champs en accompagnant des projets économiques en relation avec des opérateurs du territoire régional.</p>
Bénéficiaire	<p><u>Producteurs de légumes de plein champ AB</u>, dont le siège d'exploitation est situé en région Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant un contrat de commercialisation avec la Ferme de La Motte</li> <li>• adhérents à l'association « Nous paysans Bio »</li> </ul>
Description	Soutenir les investissements des producteurs de légumes de pleins champ participant aux actions collectives du projet « Nous paysans Bio ».
Résultat visé	Amélioration de l'équipement des exploitations légumières de pleins champs
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de producteurs soutenus et de projets</li> <li>• type d'équipements subventionnés</li> <li>• montant des aides et des investissements réalisés</li> </ul>
Calendrier	mai 2016 – mai 2019
Coût total estimé	600 000 €
Participation du Conseil régional	<p><u>Investissements éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de semis/plantation de légumes spécifiques</li> <li>• Matériel de désherbage : Banc de désherbage, buteuse</li> <li>• Matériel de récolte de légumes : effeuilleuse, arracheuse, ramasseuse, trémie, déterreur, épierreur, engrangeur à oignon, Tapis, convoyeur ...</li> <li>• Stockage : aménagement silos ou bâtiment frigo chez les producteurs, pallox...</li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la plantation de plantes annuelles, l'achat d'animaux, les investissements de mise aux normes pour les normes de plus de 12 mois (interdiction réglementaire dans les lignes directrices agricoles),</li> <li>• les investissements relatifs à l'irrigation et tout investissement induisant un prélèvement dans la nappe phréatique</li> <li>• le matériel roulant, sauf investissement spécifique justifié dans le projet</li> <li>• les bâtiments de stockage (hors aménagement)</li> <li>• les investissements liés à la production d'énergies renouvelables donnant lieu à la revente pour tout ou partie</li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligibles car financés par ailleurs :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les investissements relatifs à la méthanisation,</li> <li>• les investissements de gestion des effluents d'élevage (mise aux normes).</li> <li>• les investissements liés à la transformation / commercialisation à la ferme (financement Contrat Régional de Solidarité Territoriale)</li> </ul> <p><i>Rappel : un seul dossier pendant la durée du projet « Nous Paysans Bio » (juin 2017 – mai 2020)</i></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont celles de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le cadre de ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plafond de dépenses éligibles</u> : Le plafond de dépenses éligibles pour les investissements améliorant la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole (points 143 (a) et (b) des lignes directrices agricoles) est fixé à 90 000 euros.</li> <li>• <u>Minimum de dépenses éligibles</u> : Le minimum de dépenses éligibles est de 10 000 euros afin que les dossiers puissent être inscrits dans le cadre du PCAE.</li> </ul> <p>1) <u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 du PDR « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u></p> <p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• <u>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</u></li> <li>• <u>Le taux de base peut être bonifié de :</u></li> </ul> <p>+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires : jeunes agriculteurs ou exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité</p> <p>+ 10% pour les priorités agro-écologiques issues de l'analyse forces - faiblesses du programme de développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opérations d'économie d'énergie</li> <li>- ou de réduction des intrants</li> </ul> <p>+ 10% supplémentaires sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation doit être située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</p> <p><u>Le taux de base bonifié peut être majoré (cumul max 75% d'aide publique):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> <p>2) <u>Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant minimum d'aide publique) lors de l'appel à projets FEADER mais éligibles au plan Ambition 2017.</u> Taux d'aide : base 20 % + 10 % si AB</p>
Aide Région	60 000 € sur 3 ans

## 2. Légumes de pleins champs, projet Bio Centre Loire

Contact Association Bio Centre Loire : Mélise WILLOT – 09 86 40 24 00 / 06 64 40 08 54

Objectif	Structurer l'offre de légumes de plein champ bio de Bio Centre Loire pour d'une part sécuriser la production et assurer son développement en terme de nombre de producteurs, de surface et de diversité de produits, et d'autre part améliorer le suivi de l'approvisionnement des magasins spécialisés et autres distributeurs potentiels.
Bénéficiaire	<u>Producteurs de légumes de plein champ AB</u> , dont le siège d'exploitation est situé en région Centre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant un contrat de commercialisation avec Bio Centre Loire</li> <li>• adhérents à Bio Centre Loire</li> </ul>
Description	Soutenir les investissements des producteurs de légumes de plein champ adhérent à Bio Centre Loire
Résultat visé	Amélioration de l'équipement des exploitations légumières de pleins champs
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre de producteurs soutenus et de projets</li> <li>• type d'équipements subventionnés</li> <li>• montant des aides et des investissements réalisés</li> </ul>
Calendrier	juin 2017 – mai 2020
Coût total estimé	400 000 €
Participation du Conseil régional	<p><u>Investissements éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de semis/plantation de légumes spécifiques</li> <li>• Matériel de désherbage : Banc de désherbage, buteuse</li> <li>• Matériel de récolte de légumes : effeuilleuse, arracheuse, ramasseuse, trémie, déterreur, épierreur, engrangeur à oignon, Tapis, convoyeur ...</li> <li>• Stockage : aménagement silos ou bâtiment frigo chez les producteurs, pallox...</li> <li>• Matériel de préparation post-récolte : lavage, tri, broyage... conforme aux exigences des contrats commerciaux d'expédition (norme d'agrément)</li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la plantation de plantes annuelles, l'achat d'animaux, les investissements de mise aux normes pour les normes de plus de 12 mois (interdiction réglementaire dans les lignes directrices agricoles),</li> <li>• les investissements relatifs à l'irrigation et tout investissement induisant un prélèvement dans la nappe phréatique</li> <li>• le matériel roulant, sauf investissement spécifique justifié dans le projet</li> <li>• les bâtiments de stockage (hors aménagement)</li> <li>• les investissements liés à la production d'énergies renouvelables donnant lieu à la revente pour tout ou partie</li> </ul> <p><u>Ne sont pas éligibles car financés par ailleurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les investissements relatifs à la méthanisation,</li> <li>• les investissements de gestion des effluents d'élevage (mise aux normes).</li> <li>• les investissements liés à la transformation / commercialisation à la ferme (financement Contrat Régional de Solidarité Territoriale)</li> </ul> <p><i>Rappel : un seul dossier pendant la durée du projet Bio Centre Loire (juin 2017 – mai 2020)</i></p>

	<p>Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont celles de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le cadre de ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plafond de dépenses éligibles</u> : Le plafond de dépenses éligibles pour les investissements améliorant la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole (points 143 (a) et (b) des lignes directrices agricoles) est fixé à 90 000 euros.</li> <li>• <u>Minimum de dépenses éligibles</u> : Le minimum de dépenses éligibles est de 10 000 euros afin que les dossiers puissent être inscrits dans le cadre du PCAE.</li> </ul> <p><u>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 du PDR « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »</u></p> <p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €</li> <li>• <u>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</u></li> <li>• <u>Le taux de base peut être bonifié de :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires : jeunes agriculteurs ou exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité</li> <li>+ 10% pour les priorités agro-écologiques issues de l'analyse forces - faiblesses du programme de développement rural : <ul style="list-style-type: none"> <li>- opérations d'économie d'énergie</li> <li>- ou de réduction des intrants</li> </ul> </li> <li>+ 10% supplémentaires sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation doit être située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Le taux de base bonifié peut être majoré (cumul max 75% d'aide publique):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.</li> </ul> <p><u>2) Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant minimum d'aide publique) lors de l'appel à projets FEADER mais éligibles au plan Ambition 2017.</u></p> <p>Taux d'aide : base 20 % + 10 % (AB) soit 30%</p>
Aide Région	60 000 € sur 3 ans



BUDGET PREVISIONNEL CAP LEGUMES 3<sup>ème</sup> génération

Maquette financière CAP filière Légumes 3G															V 21022019	
LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	REGION	FEADER	0. Communication actions du CAP	1. Animation actions collectives	2. Invest	3. Conseils	4. Expé	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres	
<b>Axe A : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS</b>																
Action A.1 Développer l'expérimentation	Elaborer un programme d'actions annuel expé Avoir des références actualisées Maintenir de bonnes conditions d'expé	LCA	13 200 €	Animation du comité et de la cellule de veille	6 600 €										6 600 €	
			33 000 €	Aide à la veille: intervention d'experts	HORS CAP											
			3 000 €	Frais d'intervention des experts (frais de déplacement, inscription colloques, doc...)	HORS CAP											
		LCA	1 320 000 €	Expérimentations	924 000 €						924 000 €					
		LCA	100 000 €	Investissements	30 000 €	30 000 €				30 000 €						
			<b>1 469 200 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>960 600 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>924 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 600 €</b>	
Action A.2 - Echange et transfert des résultats d'expérimentation	Diffusion des références et communication sur les résultats. Avoir des informations à jour pour adapter les systèmes et anticiper sur les mutations.	LCA et CRACVL	44 000 €	Frais d'animation, d'organisation, prestations	8 800 €	35 200 €						8 800 €				
			<b>44 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>8 800 €</b>	<b>35 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Action A.3 - Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises	Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations.	CRA - CVL	1 600 000 €	Investissements matériels	350 000 €	350 000 €			350 000 €							
			<b>1 600 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>350 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL AXE A</b>			<b>3 113 200 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>1 319 400 €</b>	<b>415 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>380 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>924 000 €</b>	<b>8 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 600 €</b>	
<b>AXE B : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PRODUCTEURS</b>																
Action B.1 - Mutualiser et développer le réseau de compétences des conseillers légumes de la région	Mise à disposition d'un pôle régional de compétences en conseil pour les productions légumières. Améliorer les compétences des conseillers spécialisés. Création, diffusion de références technico-économiques.	CA 45, 37 ou 41: pilotage tourant + appui CRACVL	48 400 €	aide à l'animation	24 200 €										24 200 €	
			9 900 €	aide à l'animation	4 950 €											4 950 €
			<b>58 300 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>29 150 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>29 150 €</b>	
Action B.2 - acquisition de références technico-économiques en production de légumes.	Création, diffusion de références technico-économiques (cout de production sortie du champ) selon le système de production (maraîchage, plein champ...) et l'espèce. Mise en place d'un observatoire de prix « rémunérateur » pour livrer la restauration collective	CRA CVL	5 500 €	aide à l'animation	2 750 €										2 750 €	
			2 750 €	aide à l'animation	1 375 €										1 375 €	
			66 000 €	enquêtes / visites	33 000 €											33 000 €
			22 000 €	animation/rédaction	11 000 €											11 000 €
			1 000 €	frais de conception et impression	500 €											500 €
			<b>97 250 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>48 625 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>48 625 €</b>	
Action B.3 - Accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installés ou convertis bio depuis moins de 3 ans	Renforcer la performance technique des producteurs de légumes en assurant un suivi individuel, prioritairement chez les nouveaux installés, et convertis bio. Pérenniser les exploitations, les volumes produits	CRACVL et Bio Centre	198 000 €	conseil technique individuel	99 000 €					99 000 €						
			<b>198 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>99 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Action B.4- Accompagner le dvpt de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production	Assurer la pérennité des exploitations, par un accompagnement des producteurs et porteurs de projet , Sécurisation et professionnalisation des exploitations, émergence des innovations,	CA41	92 400 €	aide à l'animation	18 480 €	73 920 €						18 480 €				
			<b>92 400 €</b>		<b>18 480 €</b>	<b>73 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>18 480 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	REGION	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Invest	3. Conseils	4.Expé	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
Action B.5- Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés	Renforcer la performance technique des producteurs de légumes, Anticiper sur les mutations, avoir des systèmes compétitifs respectueux des pratiques agro écologiques.	CRA CVL	39 600 €	conseil	19 800 €					19 800 €					
			13 200 €	conseil	6 600 €			6 600 €							
			<b>52 800 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>26 400 €</b>	<b>0 €</b>				<b>26 400 €</b>		<b>0 €</b>			<b>0 €</b>
Action B.6- Animer un réseau de ferme pilotes en productions légumières	Diffuser des références sur une thématique pilote Mise à disposition de vitrines de pratiques « modèles » Acquisition de références sur le long terme, assurer la pérennité des exploitations	Bio Centre, CAS	132 000 €	aide à l'animation	26 400 €	105 600 €						26 400 €			
			48 000 €	frais de démonstration	9 600 €	38 400 €							9 600 €		
			<b>180 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>	<b>36 000 €</b>	<b>144 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 600 €</b>	<b>0 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE B</b>			<b>678 750 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>257 655 €</b>	<b>217 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>125 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>54 480 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>77 775 €</b>
<b>AXE C : ACCEDER A UNE MAIN D'ŒUVRE LOCALE MOTIVEE ET COMPETENTE</b>															
Action C.1 - Réaliser un diagnostic de territoire sur les besoins en main d'œuvre et initiatives	Connaitre les problématiques liées à l'emploi dans la filière Favoriser la mise en relation chercheurs d'emploi /employeurs Communiquer sur les métiers de la filière légume pour les rendre plus attractifs	CRA CVL	6 000 €	aide à l'animation	3 000 €										3 000 €
			25 000 €	animation et mise en œuvre	12 500 €										
		Structure portant l'AAP	4 000 €	aide à la communication sur les métiers	2 000 €									2 000 €	
			<b>35 000 €</b>		<b>17 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>15 500 €</b>
Action C.2 - Recenser les apprentis/stagiaires en recherche d'exploitation	Communiquer sur les métiers de la filière légume pour les rendre plus attractifs. Favoriser la mise en relation chercheurs d'emploi /employeurs Assurer un accès aux compétences nécessaires pour travailler dans la filière légume.	JA CVL	0 €	pour mémoire hors CAP	HORS CAP										
			<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE C</b>			<b>35 000 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>17 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>15 500 €</b>
<b>AXE D : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES FILIERES PAR DES ACTIONS COLLECTIVES</b>															
Action D.1- Accompagner le développement de projets collectifs de diversification	Faire émerger des groupes, fédérer des acteurs qui souhaitent s'organiser pour développer commercialement leur entreprise respective	Structure portant l'AAP	44 000 €	animation	22 000 €										22 000 €
			6 000 €	frais de mise en œuvre (études, prestataire, édition)	3 000 €										
			<b>50 000 €</b>		<b>25 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 000 €</b>
Action D.1-bis Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique au sein des territoires	Accompagner les exploitations dans la transiotion agro-écologique	CRA CVL et Opérateur économique	36 000 €	aide à l'animation	18 000 €										18 000 €
			144 000 €	conseils, études, expérimentation....	72 000 €										
			<b>180 000 €</b>		<b>90 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>90 000 €</b>
Action D. 2 - Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises	Partager des thématiques, des problématiques communes et construire un plan d'actions partagé par tous Consolidation des filières territoriales en place Améliorer sa multi-performance	Structure animatrice + Membres actifs du club	6 600 €		3 300 €										3 300 €
			34 100 €	mise en œuvre des actions	17 050 €										17 050 €
			150 000 €	prestations	75 000 €										75 000 €
			6 600 €		3 300 €										3 300 €
			34 100 €	mise en œuvre des actions	17 050 €										17 050 €
			130 000 €	prestations	65 000 €										65 000 €
			<b>361 400 €</b>		<b>180 700 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>180 700 €</b>
<b>TOTAL AXE D</b>			<b>591 400 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>295 700 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>295 700 €</b>

**AXE E : FAVORISER UNE VISION STRATEGIQUE DES EXPLOITATIONS**

Action E.1- S'offrir des opportunités de nouveaux marchés en s'appuyant sur l'approche consommateur	Sensibiliser les acteurs de la filière à l'approche consommateurs. Permettre à des porteurs de projet de développer leurs idées d'innovation s'appuyant sur l'approche consommateurs	VEGEPOLYS	2 750 €	animation	HORS CAP													
			<b>2 750 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action E.2- Sensibiliser les exploitants et les acteurs de la filière à la transmissibilité des exploitations	Maintenir des producteurs et une production en région, maintenir la dynamique dans la filière (pérennité des exploitations), attirer des repreneurs Pour l'exploitant : envisager sereinement l'avenir de son exploitation	CRA CVL	38 500 €	conseil	19 250 €					19 250 €								
			<b>38 500 €</b>		<b>19 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>19 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE E</b>			<b>41 250 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>19 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>19 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**AXE F : FAVORISER UNE COMMUNICATION AU SEIN ET AUTOUR DE LA FILIERE**

Action F.1 - Piloter le programme d'actions	Informers les producteurs et les conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP. Construire une identité filière légume	CRA-CVL	0 €	Aide à l'animation (convention CRA - hors CAP)	HORS CAP													
			4 000 €	frais externes	4 000 €			4 000 €										
			4 000 €	frais externes	2 000 €			2 000 €										
			<b>8 000 €</b>		<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action F.2 - Communiquer sur les avancées de la filière	Valoriser/diffuser les résultats des essais, des suivis de fermes pilotes, d'animation de groupes de producteurs, issus de la veille auprès des agriculteurs, porteurs de projets et conseillers.	CRA-CVL	10 000 €	frais externes: création, édition, prestation	5 000 €			5 000 €										
			8 000 €	Journées régionales	4 000 €			4 000 €										
			8 400 €	conférences ou tenue de stand (2 interventions sur la	HORS CAP													
			15 400 €	hors CAP	HORS CAP													
			<b>41 800 €</b>		<b>9 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Action F.3 - Communiquer sur la diversité de la filière auprès du grand public	Mieux communiquer sur la production de légumes et valoriser l'image de la filière, grâce à une communication auprès du grand public (consommateurs) réalisée en commun avec la filière fruits	IDFeI	128 000 €		HORS CAP													
			64 000 €	aide à la communication	HORS CAP													
			104 000 €	aide à la communication	HORS CAP													
			40 000 €	aide à la communication	HORS CAP													
			<b>336 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE F</b>			<b>385 800 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 845 400 €</b>		<b>1 924 505 €</b>	<b>633 120 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>380 000 €</b>	<b>144 650 €</b>	<b>924 000 €</b>	<b>63 280 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>395 575 €</b>			
	<b>Total coût CAP FILIERE 3G</b>		<b>4 845 400 €</b>															
	<b>Montant proposé Région</b>		<b>1 924 505 €</b>															
	<b>Montant prévisionnel FEADER</b>		<b>633 120 €</b>															

**FICHE D'ANALYSE DU CAP « LEGUMES 3G » 2019/2023 au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

<b>Rappel : définition de l'agro-écologie</b>	
<p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :</p> <p>Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p>	
<b>Critères</b>	<b>Réponses</b>
<b>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux de la filière</u></b>	<p>Oui</p> <p>L'enjeu 1 est « des systèmes adaptables aux changements »</p>
<b>2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions</u> : analyse des <u>types d'actions favorables</u> à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</b>	<p>Favoriser l'approche système de l'exploitation agricole</p> <p>Action B.5 « Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés »</p>
	<p>Valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs</p> <p>B.4 « Accompagner le développement de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production »</p> <p>Action B.5 « Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés »</p> <p>Action D.1 « Accompagner le développement de projets collectifs de diversification »</p> <p>Action D.1.bis « Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique sur les territoires »</p> <p>Action D.2 « Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises »</p>
	<p>Favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution</p> <p>Action D.1.bis « Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique sur les territoires »</p> <p>Action D.2 « Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises »</p>
	<p>Améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)</p> <p>Action C.1 « Réaliser un diagnostic de territoire sur les besoins en main d'œuvre et les initiatives territoriales en vue de trouver des solutions adaptées à la filière légumes »</p> <p>Action C.2 « Recenser les apprentis/stagiaires en recherche d'une exploitation (Hors financement CAP) »</p>

	Conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	Action B.3 « Accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installés ou convertis bio depuis moins de 3 ans » B.4 « Accompagner le développement de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production » Action B.5 « Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés » Action D.2 « Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises »
	Accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	Action A.3 « Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises »
	Encourager l'agriculture biologique	Action B.3 « Accompagnement technique individuel des producteurs de légumes, installés ou convertis bio depuis moins de 3 ans » Action B.6 « Animation d'un réseau de fermes pilotes en productions légumières (Mesure FEADER Transfert) »
	Encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	Action A.1 « Développer l'expérimentation » Action A.2 « Echange et transfert des résultats d'expérimentation (Mesure FEADER Transfert) » Action A.3 « Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises » Action D.1 « Accompagner le développement de projets collectifs de diversification » Action D.1.bis « Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique sur les territoires » Action D.2 « Favoriser l'émergence de projets collectifs par l'animation de clubs d'entreprises »
	Réduire l'utilisation des phytosanitaires	Action A.1 « Développer l'expérimentation » Action A.2 « Echange et transfert des résultats d'expérimentation (Mesure FEADER Transfert) » Action A.3 « Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises »
	Diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	Sans objet

	Permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	Non
	Développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	Non
	Sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	Action A.1 « Développer l'expérimentation »
	Encourager l'apiculture	Non
<b>3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière</b>	Le projet global est agro-écologique	Oui
	Des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	Action A.1 « Développer l'expérimentation » Action A.2 « Echange et transfert des résultats d'expérimentation (Mesure FEADER Transfert) » Action A.3 « Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises » B.4 « Accompagner le développement de groupes de producteurs innovants ou souhaitant améliorer leurs pratiques de production » Action B.5 « Favoriser l'accès à des interventions d'experts ou de conseillers spécialisés » Action C.1 « Réaliser un diagnostic de territoire sur les besoins en main d'œuvre et les initiatives territoriales en vue de trouver des solutions adaptées à la filière légumes » Action D.1.bis « Développer la valeur ajoutée et favoriser la transition agro-écologique sur les territoires »
	Des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	Non
<b>4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique</b>		Non
<b>Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :</b> La transition agro-écologique est au cœur du projet. Ce CAP est résolument tourné vers l'accompagnement au changement de pratiques à travers des actions individuelles et collectives.		